

096-28
Gazette officielle du Québec

Partie 1

**Avis
juridiques**

116^e année

**7 janvier
1984
No 1**

Québec 

Gazette officielle du Québec

Partie 1 Avis juridiques

116^e année
7 janvier 1984
No 1

Sommaire

Aménagement et l'urbanisme, Loi sur l'.....	5
Avis divers	6
Caisses d'épargne et de crédit, Loi sur les	7
Changement de nom et d'autres qualités de l'état civil, Loi sur le.....	7
Compagnies, Loi sur les	10
Curatelle publique, Loi sur la.....	13
Déclarations des compagnies et sociétés, Loi sur les	3
Ministères, Avis concernant les	14
Régie de l'assurance-maladie du Québec	37
Régie de l'électricité et du gaz, Loi sur la.....	44
Soumissions, Demandes de.....	45
Ventes par shérif	47
Ventes pour taxes, avis de publication	61

AVIS AUX ANNONCEURS

La *Gazette officielle du Québec* est le journal par lequel le Gouvernement du Québec rend officielles ses décisions. Elle est publiée en deux éditions distinctes. La première, intitulée « Avis juridiques », est publiée au moins à tous les samedis; la deuxième, intitulée « Lois et règlements », est publiée en français et en anglais au moins à tous les mercredis.

Contenu:

La Partie 1 de la *Gazette officielle* contient les avis juridiques dont la publication est requise par des lois ou des règlements ou encore par le gouvernement. Elle est publiée en français seulement. On peut retrouver une liste des différents avis qu'elle contient en consultant la page intitulée sommaire.

Normes de recevabilité:

Les avis doivent contenir le minimum d'information requis par les lois et règlements qui régissent leur publication. On peut se référer à la *Gazette officielle* pour y retrouver des avis déjà publiés et les utiliser comme modèles. Les avis doivent être dactylographiés à double interligne, tels qu'ils doivent apparaître dans la publication: alignement à gauche pour le titre et le texte; alignement à droite pour la signature; orthographe, ponctuation et caractères (majuscules et minuscules) corrects. On indique un paragraphe en laissant quatre interlignes. Les annonceurs doivent fournir une lettre d'accompagnement indiquant clairement leurs nom et adresse, leur numéro de téléphone et le nombre de publications requises pour chaque avis.

Conditions générales:

Les manuscrits doivent être reçus au bureau de la *Gazette officielle* au plus tard à 16 h, le jeudi précédant la semaine de publication. Les avis reçus après cette date seront reportés à l'édition subséquente. De plus, l'Éditeur officiel du Québec se réserve le droit de retarder ou de refuser la publication de certains documents, à cause de leur longueur, de leur mauvaise formulation ou pour toute autre raison d'ordre administratif.

Les frais de publication sont payables à l'avance et doivent être acquittés par mandat ou par chèque émis à l'ordre de: « Les publications du Québec ». Un exemplaire de la *Gazette officielle* est automatiquement expédié comme preuve de publication pour chaque avis publié.

Toute demande d'annulation doit être faite par écrit et être reçue avant l'heure de tombée. Les frais déjà encourus sont facturés à l'annonceur à qui l'on rembourse tout montant versé en trop.

Si une erreur typographique se glisse dans une première publication, les annonceurs sont priés d'en aviser le

responsable de la *Gazette officielle* avant la seconde publication. Les demandes de corrections au texte original doivent aussi être faites par écrit et être reçues avant l'heure de tombée.

Tarif

Tarif de publication

Le tarif de publication est de 0.63 \$ la ligne agate quel que soit le nombre de parutions.

Tarif de traduction

Le tarif de traduction est de 20 \$ les 100 mots.

Tarif pour les feuilles volantes

Le prix de vente pour les feuilles volantes est de 6 \$ la douzaine.

Prix à l'exemplaire

Le prix d'un exemplaire de la *Gazette officielle du Québec* est de 4 \$, à l'exception des numéros spéciaux.

Certains extraits de la *Gazette officielle* partie 2 sont également disponibles.

Les demandes de publication d'avis doivent être adressées comme suit:

Pierre Lauzier
Service de la Gazette officielle
1283, boul. Charest ouest
Québec, G1N 2C9
Téléphone: (418) 643-5195

Abonnements

Tous les abonnements sont payables à l'avance. Faire parvenir votre chèque ou mandat-poste émis à l'ordre de « Les Publications du Québec ». Aucune réclamation après 90 jours.

Tarif d'abonnements

Partie 1 « Avis juridiques »: 48 \$ pour 12 mois
Partie 2 « Lois et règlements »: 70 \$ pour 12 mois
Partie 2 « Laws and regulations »: 70 \$ pour 12 mois.

Toute correspondance concernant les abonnements doit être adressée au:

Ministère des Communications
Service des abonnements
C.P. 1005
Québec, G1K 7B5
Téléphone: (418) 643-5150

Pour tout changement d'adresse, prière de nous en informer six semaines avant la date du déménagement et de nous retourner l'étiquette portant l'ancienne adresse.

AVIS JURIDIQUES

Déclarations des compagnies et sociétés — Loi sur les

Amendement

Le protonotaire donne avis qu'en vertu de la Loi sur les déclarations des compagnies et sociétés, la déclaration de société en commandite suivante a été amendée à son bureau:

Raison sociale de la société	Date d'enregistrement	Date d'amendement	Lieu du principal établissement
LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE LE 5450 WEST BROADWAY	1983 12 09	1983 12 14	5450, Broadway ouest, Montréal, QC

Le protonotaire adjoint de la Cour supérieure, district de Montréal,
CLAUDE LEBEAU

33058

Formation

Le protonotaire donne avis qu'en vertu de la Loi sur les déclarations des compagnies et sociétés, les déclarations de sociétés en commandite suivantes ont été enregistrées à son bureau:

Raison sociale de la société	Date d'enregistrement	Lieu du principal établissement
QUATRIÈME SOCIÉTÉ EN COMMANDITE DU LAC DISCOVERY	1983 12 13	275, St-Jacques ouest, bureau 32, Montréal, QC
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE IMPORT-EXPORT CARAÏBES	1983 12 15	36, Burton, Westmount, QC
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE J.A.G. 1983	1983 12 13	275, St-Jacques ouest, bureau 32, Montréal, QC
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE LE 1585 HENRI BOURASSA OUEST ENR.	1983 12 12	1585, Henri-Bourassa ouest, Montréal, QC
LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE LE 5450 WEST BROADWAY	1983 12 09	5450, Broadway ouest, Montréal, QC
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE ORBITE 1983	1983 12 13	275, St-Jacques ouest, bureau 32, Montréal, QC

Le protonotaire adjoint de la Cour supérieure, district judiciaire de Montréal,
CLAUDE LEBEAU

33058

Formation

Le protonotaire donne avis qu'en vertu de la Loi sur les déclarations des compagnies et sociétés, la déclaration de société en commandite suivante a été enregistrée à son bureau:

Raison sociale de la société	Date d'enregistrement	Lieu du principal établissement
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE CHAMPLAIN.....	1983 12 12	840, boul. Normandie, Saint-Jean-sur-Richelieu, QC, J3A 1H1

33058

Le protonotaire adjoint,
ME SERGE HÉBERT

Aménagement et l'urbanisme — Loi sur l'

Municipalité régionale de comté d'Abitibi

Prenez avis qu'en vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1), je prolonge jusqu'au 31 janvier 1984, à compter de ce jour, le délai imparti à la municipalité régionale de comté d'Abitibi, afin de lui permettre d'entreprendre l'élaboration d'un schéma d'aménagement.

Québec, le 28 décembre 1983

Le ministre des Affaires municipales,
33079 JACQUES LÉONARD

Municipalité régionale de comté d'Abitibi-Ouest

Prenez avis qu'en vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1), je prolonge jusqu'au 29 février 1984, à compter de ce jour, le délai imparti à la municipalité régionale de comté d'Abitibi-Ouest, afin de lui permettre d'entreprendre l'élaboration d'un schéma d'aménagement.

Québec, le 28 décembre 1983

Le ministre des Affaires municipales,
33079 JACQUES LÉONARD

Municipalité régionale de comté d'Argenteuil

Prenez avis qu'en vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1), je prolonge jusqu'au 31 janvier 1984, à compter de ce jour, le délai imparti à la municipalité régionale de comté d'Argenteuil, afin de lui permettre d'entreprendre l'élaboration d'un schéma d'aménagement.

Québec, le 28 décembre 1983

Le ministre des Affaires municipales,
33079 JACQUES LÉONARD

Municipalité régionale de comté de Beauce-Sartigan

Prenez avis qu'en vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1), je prolonge jusqu'au 29 février 1984, à compter de ce jour, le délai imparti à la municipalité régionale de comté de Beauce-Sartigan, afin de lui permettre d'entreprendre l'élaboration d'un schéma d'aménagement.

Québec, le 28 décembre 1983

Le ministre des Affaires municipales,
33079 JACQUES LÉONARD

Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi

Prenez avis qu'en vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1), je prolonge jusqu'au 31 mars 1984, à compter de ce jour, le délai imparti à la municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi, afin de lui permettre d'entreprendre l'élaboration d'un schéma d'aménagement.

Québec, le 28 décembre 1983

Le ministre des Affaires municipales,
33079 JACQUES LÉONARD

Municipalité régionale de comté de Desjardins

Prenez avis qu'en vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1), je prolonge jusqu'au 29 février 1984, à compter de ce jour, le délai imparti à la municipalité régionale de comté de Desjardins, afin de lui permettre d'entreprendre l'élaboration d'un schéma d'aménagement.

Québec, le 28 décembre 1983

Le ministre des Affaires municipales,
33079 JACQUES LÉONARD

Municipalité régionale de comté de Deux-Montagnes

Prenez avis qu'en vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1), je prolonge jusqu'au 29 février 1984, à compter de ce jour, le délai imparti à la municipalité régionale de comté de Deux-Montagnes, afin de lui permettre d'entreprendre l'élaboration d'un schéma d'aménagement.

Québec, le 28 décembre 1983

Le ministre des Affaires municipales,
33079 JACQUES LÉONARD

Municipalité régionale de comté du Fjord-du-Saguenay

Prenez avis qu'en vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1),

je prolonge jusqu'au 31 janvier 1984, à compter de ce jour, le délai imparti à la municipalité régionale de comté de Fjord-du-Saguenay, afin de lui permettre d'entreprendre l'élaboration d'un schéma d'aménagement.

Québec, le 28 décembre 1983

Le ministre des Affaires municipales,

33079

JACQUES LÉONARD

Municipalité régionale de comté de La Côte-de-Beaupré

En vertu de l'article 70 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1), je désavoue les articles 4.1, 2^e paragraphe, 4.2.1.2, 3^e paragraphe, sous-paragraphe b, 2^e alinéa, et 5.2 du Règlement de contrôle intérimaire numéro 13 de la municipalité régionale de comté de La Côte-de-Beaupré.

La présente ordonnance entrera en vigueur le jour de sa publication à la *Gazette officielle du Québec*.

Québec, le 15 décembre 1983

Le ministre des Affaires municipales,

33079

JACQUES LÉONARD

Municipalité régionale de comté de La Jacques-Cartier

Prenez avis qu'en vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1), je prolonge jusqu'au 31 mars 1984, à compter de ce jour, le délai imparti à la municipalité régionale de comté de La Jacques-Cartier, afin de lui permettre d'entreprendre l'élaboration d'un schéma d'aménagement.

Québec, le 28 décembre 1983

Le ministre des Affaires municipales,

33079

JACQUES LÉONARD

Municipalité régionale de comté de Matane

En vertu de l'article 70 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1), je désavoue le Règlement de contrôle intérimaire numéro 14, de la municipalité régionale de comté de Matane.

Québec, le 15 décembre 1983

Le ministre des Affaires municipales,

33079

JACQUES LÉONARD

Municipalité régionale de comté de Rouyn-Noranda

Prenez avis qu'en vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1), je prolonge jusqu'au 31 janvier 1984, à compter de ce jour, le délai imparti à la municipalité régionale de comté de Rouyn-Noranda, afin de lui permettre d'entreprendre l'élaboration d'un schéma d'aménagement.

Québec, le 28 décembre 1983

Le ministre des Affaires municipales,

33079

JACQUES LÉONARD

Avis divers

Cité de Beauharnois

Avis public est, par les présentes, donné que la cité de Beauharnois, suite à une résolution adoptée par les membres du Conseil, le 6 décembre 1983, s'adressera au gouvernement afin d'obtenir l'émission de lettres patentes pour changer son nom en celui de « ville de Beauharnois », conformément à l'article 3 de la Loi sur les cités et villes.

Beauharnois, le 21 décembre 1983

Le greffier,

33059

JEAN-LUC BERTHIAUME

Commission scolaire Val-Monts Rachat d'obligations

Extrait du livre des délibérations d'une assemblée régulière du Conseil des commissaires de la commission scolaire Val-Monts tenue le mardi 13 décembre 1983.

Tirage au sort, obligations 258 000,00 \$, tranche 6 500,00 \$

122 (1983-84)

Madame Huguette Giard propose et il est résolu: que la commission scolaire Val-Monts procède à l'avis de rachat suivant, à être publié à la *Gazette officielle du Québec*:

Prenez avis que conformément aux procédures adoptées, la commission scolaire Val-Monts rachètera le premier février 1984, un montant de 6 500 \$ d'obligations à même les obligations échéant le premier février 1990 de son émission d'obligations originale de 258 000 \$ de l'ancienne commission scolaire de Saint-Dominique, datée du premier février 1970 et portant un

taux d'intérêt de 9½ % l'an payable semi-annuellement les 1^{er} août et 1^{er} février de chaque année.

Les numéros des titres ainsi rachetés par voie de tirage au sort sont les suivants:

Dénominations de 500 \$: numéro D-008

Dénominations de 1 000 \$: numéros M-199; M-210; M-211; M-217; M-222; M-231.

Ces obligations cesseront de porter intérêt à compter du premier février 1984 et devront être présentées pour remboursement à la Banque Nationale du Canada, 1575, rue Girouard ouest, Saint-Hyacinthe, QC.

Saint-Hyacinthe, le 16 décembre 1983

Le secrétaire général,
MARCEL TREMBLAY

33060

Ville de Pointe-Claire *Rachat d'obligations*

À tous les détenteurs d'obligations émises par la ville de Pointe-Claire en date du 1^{er} février 1969, pour un montant total de 26 000 \$.

Avis vous est, par les présentes, donné par la soussignée, Monique Trudeau, greffier de la ville de Pointe-Claire, district de Montréal, qu'il a été procédé au tirage au sort de vingt-six (26) numéros d'obligations, émission du 1^{er} février 1969, échéant le 1^{er} février 1989 et portant intérêt au taux de 7¾ % l'an, au montant de 1 000 \$ chacune, en vue de leur rachat. Les numéros d'obligations ainsi rachetés par voie de tirage au sort sont les suivants:

M862, M866, M892, M893, M894, M900, M907, M948, M953, M958, M969, M973, M991, M992, M1006, M1012, M1013, M1016, M1019, M1024, M1029, M1036, M1038, M1042, M1061 et M1065.

Veuillez prendre avis que les obligations portant les numéros ci-haut mentionnés cesseront de porter intérêt le 1^{er} février 1984, et que la valeur en capital de ces obligations sera versée aux détenteurs de ces obligations par toute succursale de la Banque nationale du Canada, dans la province de Québec, ou au bureau principal de ladite banque à Toronto, Ontario, sur remise desdites obligations. Ce rachat est effectué en vertu des clauses stipulées auxdites obligations.

Pointe-Claire, le 13 décembre 1983

Le greffier,
MONIQUE TRUDEAU

33029

Caisses d'épargne et de crédit — Loi sur les

Caisse populaire Saint-Jérôme

Avis est donné que le ministre des Finances, après avoir pris l'avis de l'inspecteur général des institutions financières, a approuvé la requête des caisses d'épargne et de crédit, « Caisse populaire Saint-Jérôme » et « Caisse populaire St-Canut et St-Colomban » datée du 7 septembre 1983 demandant la confirmation de l'acte d'accord prévoyant la fusion de ces deux caisses.

Le nom de la caisse résultant de cette fusion est: « Caisse populaire Saint-Jérôme ».

Le siège social de cette caisse sera situé à Saint-Jérôme dans la circonscription électorale de Prévost.

Le territoire dans lequel la caisse pourra recruter ses membres est: les circonscriptions électorales de Prévost, Argenteuil, Deux-Montagnes, Groulx, Terrebonne, Rousseau.

La caisse sera affiliée à: Fédération des caisses populaires Desjardins de Montréal et de l'Ouest-du-Québec.

Québec, le 31 octobre 1983

Le ministre des Finances,
JACQUES PARIZEAU

33030

Changement de nom et d'autres qualités de l'état civil — Loi sur le

Demandes

Appoline Bédard

Prenez avis que Appoline Bédard, domiciliée au 7501, Rousselot, appartement 8, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Pauline Bédard.

Montréal, le 30 novembre 1983

Les procureurs de la requérante,
THIBAUT, GENDRON, SOUMÉILLANT
& LAPORTE

32987-52-2

Claudette Madone Bélanger alias Claudette Ouellette

Prenez avis que Claudette Madone Bélanger alias Claudette Ouellette, domiciliée au 244, Louis-Hébert, Beloeil, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie-Ève Bélanger.

Beloeil, le 7 décembre 1983

32988-52-2 *Le procureur de la requérante,*
RICHARD DUBREUIL, *avocat*

Yolande Besse

Prenez avis que Yolande Besse, domiciliée au 5687, rue Saint-Hubert, appartement 203, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Claude.

Montréal, le 1^{er} décembre 1983

32989-52-2 *Le procureur de la requérante,*
PIERRE BERNIER, *avocat*

Horace Bourget

Prenez avis que Horace Bourget, chauffeur, domicilié au 2925, Granby, appartement 3, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Joseph André Bourget.

Ce certificat n'affectera aucune autre personne que le requérant lui-même.

Longueuil, le 28 octobre 1983

33067-1-2 *Les procureurs du requérant,*
LAMOUREUX, MORIN, LAMOUREUX, *avocats*

Alfred Compagna

Prenez avis que Alfred Compagna, domicilié au 536, rue Saint-Augustin, Woburn, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Alfred Compagna.

Montréal, le 6 décembre 1983

32972-52-2 *Pour le requérant,*
CAROLE CAMPAGNA

George Daskalakis

Prenez avis que George Daskalakis, domicilié au 4958, René-Coty, Chomedey, Laval, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de George Dascal.

Laval, le 13 décembre 1983

33086-1-2 *Le requérant,*
GEORGE DASKALAKIS

Joseph Ronald Feron

Prenez avis que Joseph Ronald Feron, domicilié au 2770, rue Saint-Antoine, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de David Gérald Feron.

Montréal, le 14 novembre 1983

33020-52-2 *Les procureurs du requérant,*
GREENBLATT, FINKELSTEIN & LANDRY

Roseline Fiorella

Prenez avis que Roseline Fiorella, étudiante, domiciliée au 12620, avenue Lanthier, Montréal-Nord, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Roseline Charles.

Montréal, le 29 novembre 1983

33050-1-2 *Les procureurs de la requérante,*
CORBEIL, HOWARD, GAGNÉ & BISSENETTE

Silvie Fiorella

Prenez avis que Silvie Fiorella, étudiante, domiciliée au 12620, avenue Lanthier, Montréal-Nord, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Silvie Charles.

Montréal, le 29 novembre 1983

33051-1-2 *Les procureurs de la requérante,*
CORBEIL, HOWARD, GAGNÉ & BISSENETTE

Cécile Fournier

Prenez avis que Cécile Fournier, domiciliée au 352, rue Le Chenez, Beauport, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Cécile Bellavance.

Québec, le 19 décembre 1983

33087-1-2 *Le procureur de la requérante,*
J. DENIS ROY, notaire

Marie Gagné

Prenez avis que Marie Gagné, maîtresse de maison, domiciliée au 8695, boulevard Perras, appartement 3, Rivière-des-Prairies, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Edna Gagné.

Montréal, le 7 décembre 1983

32990-52-2 *Les procureurs de la requérante,*
CHARBONNEAU, CROCHETIÈRE &
PÉTRIN, avocats

Marie Micheline Manon Gauthier

Prenez avis que Marie Micheline Manon Gauthier, domiciliée au 5240, Vaudreuil, Charlesbourg, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Micheline Manon Talbot.

Sainte-Foy, le 16 décembre 1983

33088-1-2 *Les procureurs de la requérante,*
TREMBLAY, BERTRAND, MORISSET,
BOIS & MIGNAULT

Joseph Jean Jules Gibeault

Prenez avis que Joseph Jean Jules Gibeault, superviseur, domicilié au 5800, rue Thierry, Saint-Léonard, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Joseph Jean Jules Sylvain.

Montréal, le 28 novembre 1983

33021-52-2 *Le procureur du requérant,*
LOUIS PH. GUAY, avocat

Marie Henriette Thérèse Larocque

Prenez avis que Marie Henriette Thérèse Larocque, domiciliée au 295, rue Cockburn, appartement 605, Drummondville, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Mariette Thérèse Larocque.

Drummondville, le 8 décembre 1983

32991-52-2 *Les procureurs de la requérante,*
BOLDUC, LEDUC, MARTIN & BERGERON

Jeannine Lebreton

Prenez avis que Jeannine Lebreton, agente de bureau, domiciliée au 3, rue Érié, Val-Bélair, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Jeannine Marquis.

Val-Bélair, le 19 décembre 1983

33068-1-2 *La requérante,*
JEANNINE LEBRETON

Paulette Lemay

Prenez avis que Paulette Lemay, domiciliée au 6340, des Perdrix, Sainte-Rose, Laval, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Paule Lemay.

Laval, le 24 novembre 1983

32973-52-2 *La requérante,*
PAULETTE LEMAY

Françoise Malenfant

Prenez avis que Françoise Malenfant, domiciliée au 6187, rue de Jumonville, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Françoise Bonenfant.

Montréal, le 13 décembre 1983

33052-1-2 *La requérante,*
FRANÇOISE MALENFANT

Réal Prévost

Prenez avis que Réal Prévost, briqueteur, domicilié au 4030, rue Courchesne, Chomedey, Laval, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Réal Labelle.

Les personnes dont le nom peut être changé à la suite de la requête sont: dame Claire Taillon Prévost dit Labelle, épouse du requérant et leur fils mineur non émancipé Stéphane Prévost dit Labelle, tous deux domiciliés à la même adresse que le requérant.

Pont-Viau, le 29 novembre 1983

33069-1-2 *Le procureur du requérant,*
LUCIEN RENAUD, notaire

Ugette Richard

Prenez avis que Ugette Richard, ménagère, domiciliée au 17, Albert-Demers, appartement 1, Saint-David, comté de Lévis, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Huguette Richard.

Aucune personne ne verra son nom changé suite au changement de nom de Huguette Richard.

Lauzon, le 12 décembre 1983

32992-52-2 *Les procureurs de la requérante,*
TURGEON, LAMONTAGNE, FORTIN & PATRY

Marie Béatrice Pierrette Savard

Prenez avis que Marie Béatrice Pierrette Savard, domiciliée au 24, rue Prieur ouest, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Béatrice Pierrette Andrée Savard.

Montréal, le 15 décembre 1983

33053-1-2 *La requérante,*
PIERRETTE SAVARD

Marie Louise Sandra Simard

Prenez avis que Marie Louise Sandra Simard, domiciliée au 8985, rue Berri, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Louise Sandra Veillette.

Montréal-Nord, le 23 novembre 1983

Les procureurs de la requérante,
BOISCLAIR, KOZINA, DÉSY, SASSEVILLE,
33070-1-2 LAFORTUNE, avocats

Victoria Wroblewski

Prenez avis que Victoria Wroblewski, domiciliée au 565, Sénécal, LaSalle, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Victoria Ferguson.

Montréal, le 1^{er} décembre 1983

33022-52-2 *Le procureur de la requérante,*
NORMAN S. KESSNER

Compagnies (divers) — Loi sur les

Dissolution — Demandes de

CARREFOUR DE LA SAPINIÈRE INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «CARREFOUR DE LA SAPINIÈRE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Québec, le 5 décembre 1983

33040 *Le procureur de la compagnie,*
BENOIT LETTRE, notaire

**CENTRE NATUROPATHIQUE DE
RELAXATION ET DE RAJEUNISSEMENT
ST-SAUVEUR INC.**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «CENTRE NATUROPATHIQUE DE RELAXATION ET DE RAJEUNISSEMENT ST-SAUVEUR INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Laval, le 6 décembre 1983

33071 *La secrétaire,*
LUCILE BORDELEAU

CLUB NAUTIQUE ST-FRANÇOIS I.O. INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «CLUB NAUTIQUE ST-FRANÇOIS I.O. INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Québec, le 5 décembre 1983

33041

Le procureur de la compagnie,
BENOIT LETTRE, notaire

**CORPORATION OLPA
OLPA CORPORATION**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «CORPORATION OLPA—OLPA CORPORATION» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 29 novembre 1983

33072

Le président,
JOHN RUSSO

DUFRAN LTÉE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «DUFRAN LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Saint-Laurent, le 19 décembre 1983

33073

Le secrétaire corporatif,
CLAUDE P. BUISSON

LES ENTREPRISES A.L.R. PRÊT INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES ENTREPRISES A.L.R. PRÊT INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Québec, le 24 novembre 1983

33042

Les procureurs de la compagnie,
LÉTOURNEAU & STEIN

LES ENTREPRISES PELLETIER & MARTEL INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES ENTREPRISES PELLETIER & MARTEL INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Sherbrooke, le 13 décembre 1983

33089

Le président,
DENIS PELLETIER

LES ENTREPRISES PIERJANLOU INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES ENTREPRISES PIERJANLOU INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Québec, le 8 décembre 1983

33043

Le procureur de la compagnie,
ALAIN LÉONARD, notaire

LES ÉQUIPEMENTS BLACKWOOD HODGE LTÉE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES ÉQUIPEMENTS BLACKWOOD HODGE LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 8 décembre 1983

33054

Les procureurs de la compagnie,
HEMENS, HARRIS, THOMAS, MASON,
SCHWEITZER, ALLAIN, McNEILL & HOGUE

EUROMART CORPORATION DU CANADA INC

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «EUROMART CORPORATION DU CANADA INC» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Québec, le 15 novembre 1983

33074

La secrétaire,
ROSANNE CÔTÉ

FALARDEAU AUTOMOBILES INCORPORÉE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «FALARDEAU AUTOMOBILES INCORPORÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Donnacona, le 14 décembre 1983

33090

Le procureur de la compagnie,
JEAN-PIERRE JULIEN, notaire

LE GROUPE MRCG LTÉE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LE GROUPE MRCG LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Saint-Henri-de-Taillon, le 12 décembre 1983

33091

Le président,
MARTIAL FORTIN

FLOWER FINANCE & INVESTMENT CORP.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «FLOWER FINANCE & INVESTMENT CORP.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 15 décembre 1983

33055

Le secrétaire,
JIMMY RUBIN

HAMPSTEAD REALTIES INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «HAMPSTEAD REALTIES INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 27 octobre 1983

33048

Les procureurs de la compagnie,
WAINER, MOROZ

FULMEN INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «FULMEN INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 19 décembre 1983

33075

Les procureurs de la compagnie,
STIKEMAN, ELLIOTT

LES IMMEUBLES JÉROMIENS INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES IMMEUBLES JÉROMIENS INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Québec, le 8 décembre 1983

33044

Le procureur de la compagnie,
ALAIN LÉONARD, notaire

GÉRUS INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «GÉRUS INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Dolbeau, le 2 décembre 1983

33045

Le président,
RAYMOND ROUSSEAU

LES INDUSTRIES ÉLYSÉE INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES INDUSTRIES ÉLYSÉE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 14 décembre 1983

33076

Les procureurs de la compagnie,
SPIEGEL, SOHMER

KAITECH LTD.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «KAITECH LTD.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 10 décembre 1983

33092

Le président,
CLYDE KWOK

RENOIR INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «RENOIR INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 14 décembre 1983

33077

Les procureurs de la requérante,
SPIEGEL, SOHMER

ANDRÉ LEMIEUX INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «ANDRÉ LEMIEUX INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Saint-Hyacinthe, le 13 décembre 1983

33056

Pour la compagnie,
DANIEL BIENVENUE

SAMAY REALTIES LTD.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «SAMAY REALTIES LTD.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 15 décembre 1983

33057

Les procureurs de la compagnie,
PASCAL, GARONCE, COHEN, DEVINE & LEITER

LES PLACEMENTS LAURENT SIMARD INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES PLACEMENTS LAURENT SIMARD INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Sherbrooke, le 13 décembre 1983

33046

Les procureurs de la compagnie,
MONTY, COULOMBE, PÉPIN, FECTEAU, FOURNIER,
GILBERT LANDRY & ASSOCIÉS, *avocats*

LES VENDREDIS DANSANTS INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES VENDREDIS DANSANTS INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Valleyfield, le 24 octobre 1983

33049

Le procureur de la compagnie,
PIERRE LABERGE, *avocat*

**LES PLACEMENTS SAINDON INC.
SAINDON & FILS LTÉE**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES PLACEMENTS SAINDON INC.—SAINDON & FILS LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 28 novembre 1983

33047

Le président,
ROGER SAINDON

Curatelle publique — Loi sur la

Avis de qualité

Succession Simone Alice Fontaine

Succession de Fontaine, Simone Alice, en son vivant au 11570, rue Notre-Dame est, Montréal, QC, décédée le 5 août 1983.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi sur la curatelle publique (L.R.Q., chap. C-80), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC

Tour de la Bourse
Case postale 51
Montréal, QC
H4Z 1J6

33078

Succession Marcel Sansfaçon

Succession de Sansfaçon, Marcel, en son vivant au 1243, 1^{re} Avenue, Québec, QC, décédé le 4 juillet 1983.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi sur la curatelle publique (L.R.Q., chap. C-80), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC

Tour de la Bourse
Case postale 51
Montréal, QC
H4Z 1J6

33093

Succession Doris Tremblay

Succession de Tremblay, Doris, en son vivant au 894, boulevard des Chutes, Beauport, QC, décédée le 9 décembre 1982.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi sur la curatelle publique (L.R.Q., chap. C-80), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC

Tour de la Bourse
Case postale 51
Montréal, QC
H4Z 1J6

33094

Ministères — Avis concernant les

Énergie et Ressources

Cadastrés

Canton d'Ascot

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 9A-159, 9A-160 du rang IX en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 2 novembre 1983

Remplacer: les lots 9A-24, 9A-37, 9A-50, 9A-51, 9A-52, 9A-61, 9A-62 du rang IX en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 2 novembre 1983

Cadastre: Ascot, canton d'
Division d'enregistrement: Sherbrooke
Municipalité: canton d'Ascot

Québec, le 7 novembre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
260393

33066

Paroisse de Beauport

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 238-173 à 238-176 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 10 novembre 1983

Remplacer: les lots 238-105, 238-106-1, 238-106-2, 238-106, 238-141-1, 238-141-2, 238-141, 238-142-1, 238-142-2, 238-142, 238-143-2 et une partie du lot 238-143 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 10 novembre 1983

Cadastre: Beauport, paroisse de
Division d'enregistrement: Québec
Municipalité: la ville de Beauport

Québec, le 15 novembre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
260786

33066

Paroisse de Cap-de-la-Madeleine

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 670 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 22 novembre 1983

Remplacer: le lot 410-58 et une partie des lots 406-303, 406 et 410 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 22 novembre 1983

Cadastre: Cap-de-la-Madeleine, paroisse de
Division d'enregistrement: Champlain
Municipalité: la ville de Cap-de-la-Madeleine

Québec, le 24 novembre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
259633

33066

Paroisse de Cap-de-la-Madeleine

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 163-156-4 et 163-156-5 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 10 novembre 1983

Remplacer: le lot 163-156-1 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 10 novembre 1983

Cadastre: Cap-de-la-Madeleine, paroisse de
Division d'enregistrement: Champlain
Municipalité: la ville de Cap-de-la-Madeleine

Québec, le 15 novembre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
260301

33066

Paroisse de Cap-de-la-Madeleine

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 645-153, 645-154 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 4 novembre 1983

Remplacer: les lots 645-120, 645-121 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 4 novembre 1983

Cadastre: Cap-de-la-Madeleine, paroisse de
Division d'enregistrement: Champlain
Municipalité: la ville de Cap-de-la-Madeleine

Québec, le 7 novembre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
259632

33066

Canton de De Salaberry

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 497-5 et 497-6 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 31 octobre 1983

Remplacer: la partie restante des lots 497-3 et 497-4 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 31 octobre 1983

Cadastre: De Salaberry, canton de
Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: village de Saint-Jovite

Québec, le 21 novembre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
095064

33066

Canton de Granby

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 789-270 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 novembre 1983

Remplacer: le lot 789-222 et une partie du lot 789-245 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 novembre 1983

Cadastre: Granby, canton de
Division d'enregistrement: Shefford
Municipalité: canton de Granby

Québec, le 24 novembre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
261080

33066

Canton de Granby

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 759-58 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 novembre 1983

Remplacer: les lots 759-17 et 759-18 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 novembre 1983

Cadastre: Granby, canton de
Division d'enregistrement: Shefford
Municipalité: canton de Granby

Québec, le 24 novembre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
261000

33066

Canton de Granby

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 788-28 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 14 novembre 1983

Remplacer: le lot 788-11-1 et une partie du lot 788-11 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 14 novembre 1983

Cadastre: Granby, canton de
Division d'enregistrement: Shefford
Municipalité: canton de Granby

Québec, le 21 novembre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
260884

33066

Canton de Granby

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 728-375, 728-376 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 14 novembre 1983

Remplacer: le lot 728-65 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 14 novembre 1983

Cadastre: Granby, canton de
Division d'enregistrement: Shefford
Municipalité: la ville de Granby

Québec, le 21 novembre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
260885

33066

Canton de Grantham

Avis est par la présente donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: les lots 124-64, 124-139 à 124-146 et une partie des lots 124-63, 124-65 du rang II en vertu des dispositions de l'article 2174a du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 novembre 1983

Cadastre: Grantham, canton de
Division d'enregistrement: Drummond
Municipalité: la ville de Drummondville

Québec, le 21 novembre 1983.

33066

Canton de Grantham

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 109-9 du rang II en vertu des dispositions des articles 2175, 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 8 novembre 1983

Remplacer: le lot 109-3 du rang II en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 8 novembre 1983

Cadastre: Grantham, canton de
Division d'enregistrement: Drummond
Municipalité: Grantham-Ouest

Québec, le 10 novembre 1983.

33066

Paroisse de La Visitation-de-la-Pointe-du-Lac

Avis est par la présente donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: le lot 253-2 et une partie du lot 253-1 en vertu des dispositions de l'article 2174a du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 novembre 1983

Cadastre: La Visitation-de-la-Pointe-du-Lac, paroisse de
Division d'enregistrement: Trois-Rivières
Municipalité: Pointe-du-Lac

Québec, le 21 novembre 1983.

33066

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
260683

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
260950

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
262046

Paroisse de Lachine

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 959-174 à 959-177, 960-163 et 960-164 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 novembre 1983.

Remplacer: les lots 959-122 à 959-127, 960-34, 960-35-2 et une partie du lot 960-35 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 novembre 1983.

Cadastre: Lachine, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de LaSalle

Québec, le 24 novembre 1983.

33066

Paroisse de Lacolle

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 870 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 8 novembre 1983

Remplacer: les lots 199-8 à 199-12 et une partie des lots 199, 199-7, 201, 201-21 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 8 novembre 1983

Cadastre: Lacolle, paroisse de
Division d'enregistrement: Saint-Jean
Municipalité: village de Lacolle

Québec, le 10 novembre 1983.

33066

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
260325

Paroisse de L'Ancienne-Lorette

Avis est par la présente donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: les lots 113-41-1, 113-42-1 en vertu des dispositions de l'article 2174a du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 2 novembre 1983

Cadastre: L'Ancienne-Lorette, paroisse de
Division d'enregistrement: Québec
Municipalité: la ville d'Ancienne-Lorette

Québec, le 8 novembre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
261257

33066

Paroisse de L'Ancienne-Lorette

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 5-213 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 3 novembre 1983

Remplacer: les lots 5-197 et 5-198 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 3 novembre 1983

Cadastre: L'Ancienne-Lorette, paroisse de
Division d'enregistrement: Québec
Municipalité: la ville de Québec

Québec, le 4 novembre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
260665

33066

Paroisse de L'Annonciation-du-Lac-des-Deux-Montagnes

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 195-308 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 novembre 1983

Remplacer: une partie du lot 195-6 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 novembre 1983

Cadastre: L'Annonciation-du-Lac-des-Deux-Montagnes, paroisse de
Division d'enregistrement: Deux-Montagnes
Municipalité: Oka

Québec, le 22 novembre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
096867

33066

Paroisse de L'Annonciation-du-Lac-des-Deux-Montagnes

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 17-410 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 novembre 1983

Remplacer: le lot 17-74 et une partie du lot 17-73 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 novembre 1983

Cadastre: L'Annonciation-du-Lac-des-Deux-Montagnes, paroisse de
Division d'enregistrement: Deux-Montagnes
Municipalité: Oka

Québec, le 22 novembre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
096720

33066

Village de L'Assomption

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 114-81 et 114-82 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 31 octobre 1983

Remplacer: le lot 114-58 et une partie du lot 114-59 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 31 octobre 1983

Cadastre: L'Assomption, village de
Division d'enregistrement: L'Assomption
Municipalité: la ville de L'Assomption

Québec, le 9 novembre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
096639

33066

Canton de Laterrière

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le bloc 3 en vertu des dispositions de l'article 2174a du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 22 novembre 1983

Annuler: une partie du lot 36 en vertu des dispositions de l'article 2174a du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 22 novembre 1983

Cadastre: Laterrière, canton de
Division d'enregistrement: Chicoutimi
Municipalité: la paroisse de Notre-Dame-de-Laterrière

Québec, le 24 novembre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
259692

33066

Ville de Magog

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 1706 à 1708 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 octobre 1983

Remplacer: le lot 275 et une partie des lots 274 et 276 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 octobre 1983

Cadastre: Magog, ville de
Division d'enregistrement: Stanstead
Municipalité: la cité de Magog

Québec, le 4 novembre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
259437

33066

Ville de Magog

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 1703, 1704 et 1705 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 octobre 1983

Remplacer: les lots 1670-2, 1671, 1672 et une partie du lot 1670 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 octobre 1983

Cadastre: Magog, ville de
Division d'enregistrement: Stanstead
Municipalité: la cité de Magog

Québec, le 4 novembre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
259273

33066

Cité de Montréal (quartier Saint-Antoine)

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 2184 à 2212 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 novembre 1983

Remplacer: les lots 139 à 150, 174, une partie des lots 138, 173 et 175 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 novembre 1983

Cadastre: Montréal, cité de (quartier Saint-Antoine)
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 24 novembre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
09607

33066

Cité de Montréal (quartier Saint-Antoine)

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 2183 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 3 novembre 1983

Remplacer: les lots 1703-52 et 1703-53 et une partie du lot 1703 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 3 novembre 1983

Cadastre: Montréal, cité de (quartier Saint-Antoine)
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 24 novembre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
095920

33066

Municipalité de la paroisse de Montréal

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 4991 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 7 novembre 1983

Remplacer: une partie du lot 184 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 7 novembre 1983

Cadastre: Montréal, municipalité de la paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 24 novembre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
096247

33066

Paroisse de Notre-Dame-de-L'Assomption-de-Repentigny

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 23-193, 23-194, 29-321, 29-322 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 14 novembre 1983

Remplacer: les lots 23-47, 23-48, 29-276, 29-277 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 14 novembre 1983

Cadastre: Notre-Dame-de-L'Assomption-de-Repentigny, paroisse de
Division d'enregistrement: L'Assomption
Municipalité: la ville de Repentigny

Québec, le 21 novembre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
096142

33066

Paroisse de Notre-Dame-de-L'Assomption-de-Repentigny

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 23-195, 23-196, 29-323, 29-324 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 14 novembre 1983

Remplacer: les lots 23-42, 23-43, 29-281, 29-282 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 14 novembre 1983

Cadastre: Notre-Dame-de-L'Assomption-de-Repentigny, paroisse de
Division d'enregistrement: L'Assomption
Municipalité: la ville de Repentigny

Québec, le 21 novembre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
096471

33066

Paroisse de Notre-Dame-des-Anges

Avis est par la présente donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: les lots 5-7 à 5-9 du rang V sud-ouest du canton de Montauban en vertu des dispositions de l'article 2174a du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 10 novembre 1983

Cadastre: Notre-Dame-des-Anges, paroisse de
Division d'enregistrement: Portneuf
Municipalité: Notre-Dame-de-Montauban

Québec, le 15 novembre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
260126

33066

Paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 1022-245 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 4 novembre 1983

Remplacer: les lots 1022-60, 1022-73 et une partie des lots 1022-46, 1022-47, 1022-48, 1022-59 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 4 novembre 1983

Cadastre: Notre-Dame-du-Mont-Carmel, paroisse de
Division d'enregistrement: Shawinigan
Municipalité: la ville de Grand-Mère

Québec, le 7 novembre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
260333

33066

Canton d'Orford

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 110-241 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 2 novembre 1983

Ajouter: le lot 110-242 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 2 novembre 1983

Remplacer: les lots 110-99-1, 110-52, 110-53, 110-230 et une partie des lots 110-54 à 110-57 et 110-97 à 110-99 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 2 novembre 1983

Cadastre: Orford, canton d'
Division d'enregistrement: Sherbrooke
Municipalité: la ville de Sherbrooke

Québec, le 21 novembre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
260336

33066

Canton de Parent

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 39-219, 39-220 du rang XVII en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 22 novembre 1983

Remplacer: les lots 39-192, 39-193, 39-194 du rang XVII en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 22 novembre 1983

Cadastre: Parent, canton de
Division d'enregistrement: Lac-Saint-Jean-Ouest
Municipalité: la ville de Dolbeau

Québec, le 24 novembre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
260742

33066

Paroisse de Pointe-aux-Trembles

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 206-2034 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 novembre 1983

Remplacer: le lot 206-2025 et une partie du lot 206-452 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 novembre 1983

Cadastre: Pointe-aux-Trembles, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 24 novembre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
096129

33066

Paroisse de Pointe-aux-Trembles

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 184-894 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 10 novembre 1983

Remplacer: les lots 184-123 et 184-124 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 10 novembre 1983

Cadastre: Pointe-aux-Trembles, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 24 novembre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
095771

33066

Paroisse de Pointe-aux-Trembles

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 206-2032 à 206-2033 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 novembre 1983

Remplacer: les lots 206-415 à 206-418 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 novembre 1983

Cadastre: Pointe-aux-Trembles, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 24 novembre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
095236

33066

Cité de Québec (quartier Montcalm)

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 4607 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 novembre 1983

Remplacer: le lot 3758-73 et une partie du lot 3758 de ce cadastre et le lot 146-9 et une partie du lot 146 du cadastre de la paroisse de Notre-Dame-de-Québec (la banlieue) en vertu des dispositions de l'article 2174 *b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 novembre 1983.

Cadastre: Québec, cité de (quartier Montcalm)
Division d'enregistrement: Québec
Municipalité: la ville de Québec

Québec, le 22 novembre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
257887

33066

Cité de Québec (quartier Saint-Louis)

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 4611, 4612 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 novembre 1983

Remplacer: le lot 2646 et une partie du lot 2645 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 novembre 1983

Cadastre: Québec, cité de (quartier Saint-Louis)
Division d'enregistrement: Québec
Municipalité: la ville de Québec

Québec, le 21 novembre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
260451

33066

Canton de Ragueneau

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 1-205 et 1-206, rang II en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 26 octobre 1983

Remplacer: les lots 1-11-A-1, 1-11-A-2, 1-11-B, 1-12-4, 1-12-1-1, 1-11-A, 1-11, 1-12-1 et une partie du lot 1-12, rang II en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 26 octobre 1983

Cadastre: Ragueneau, canton de
Division d'enregistrement: Saguenay
Municipalité: village de Chute-aux-Outardes

Québec, le 4 novembre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
259042

33066

Municipalité de Rivière-au-Tonnerre

Avis est par la présente donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: le bloc 2 du canton de Coopman en vertu des dispositions de l'article 2174a du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 novembre 1983

Cadastre: Rivière-au-Tonnerre, municipalité de
Division d'enregistrement: Sept-Îles
Municipalité: Rivière-au-Tonnerre

Québec, le 21 novembre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
260151

33066

Paroisse de Rivière-des-Prairies

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 127-183 à 127-234 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 2 novembre 1983

Remplacer: les lots 127-75-22 à 127-75-77, 127-181, 127-182 et deux parties du lot 127-75 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 2 novembre 1983

Cadastre: Rivière-des-Prairies, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 24 novembre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
096295

33066

Canton de Roberval

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 60-142, 61-112 du rang B en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 novembre 1983

Remplacer: une partie des lots 60-87, 61-83, 61-83-2 du rang B en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 novembre 1983

Cadastre: Roberval, canton de
Division d'enregistrement: Lac-Saint-Jean-Ouest
Municipalité: la ville de Roberval

Québec, le 21 novembre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
260746

33066

Paroisse de Sainte-Adèle-d'Abercrombie

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 24-188 du rang X du canton de Morin en vertu des dispositions des articles 2175, 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 3 novembre 1983

Ajouter: le lot 24-189 du rang X du canton de Morin en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 3 novembre 1983

Remplacer: les lots 24-1 à 24-64, 24-121 à 24-124, 24-126 à 24-137, 24-139 à 24-144, 24-146 à 24-148, 24-165, 24-168 à 24-175, 24-179 et une partie des lots 24-65, 24-138, 24-145 et 24-166 du rang X du canton de Morin en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 3 novembre 1983

Cadastre: Sainte-Adèle-d'Abercrombie, paroisse de
Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: Val-Morin

Québec, le 21 novembre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
096218

33066

Paroisse de Sainte-Agathe-des-Monts

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 30-72 et 30-73 du rang XI du canton de Morin en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 3 novembre 1983

Remplacer: les lots 30-67, 30-69 et 30-70 du rang XI du canton de Morin en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 3 novembre 1983

Cadastre: Sainte-Agathe-des-Monts, paroisse de
Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: village de Val-David

Québec, le 21 novembre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
096369

33066

Paroisse de Sainte-Agathe-des-Monts

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 6B-84 du rang IV du canton de Beresford en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 28 octobre 1983

Remplacer: les lots 6B-16 et 6B-17 du rang IV du canton de Beresford en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 28 octobre 1983

Cadastre: Sainte-Agathe-des-Monts, paroisse de
Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: village de Sainte-Agathe-Sud

Québec, le 21 novembre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
096586

33066

Paroisse de Sainte-Agathe-des-Monts

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 11C-194 du rang III du canton de Beresford en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 31 octobre 1983

Remplacer: le lot 11C-167-1 et une partie des lots 11C-167 et 11C-168 du rang III du canton de Beresford en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 31 octobre 1983

Cadastre: Sainte-Agathe-des-Monts, paroisse de
Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: la ville de Sainte-Agathe-des-Monts
Québec, le 21 novembre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
096599

33066

Paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 1006-17-12, 1006-17-13, 1006-17-14 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 11 novembre 1983

Remplacer: le lot 1006-17-11 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 11 novembre 1983

Cadastre: Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, paroisse de
Division d'enregistrement: Québec
Municipalité: la ville de Loretteville

Québec, le 15 novembre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
259408

33066

Paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 1027-61, 1027-62 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 2 novembre 1983

Remplacer: les lots 1027-10, 1027-11 et une partie du lot 1027-9 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 2 novembre 1983

Cadastre: Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, paroisse de
Division d'enregistrement: Québec
Municipalité: la ville de Loretteville

Québec, le 8 novembre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
260798

33066

Paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 326-17 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 3 novembre 1983

Remplacer: le lot 326-2 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 3 novembre 1983

Cadastre: Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, paroisse de

Division d'enregistrement: Québec

Municipalité: la ville de Val-Bélair

Québec, le 4 novembre 1983.

Pour le sous-ministre,

BENOÎT GRIMARD, A.-G.

258488

33066

Paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 1079-94 à 1079-106 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 28 octobre 1983

Remplacer: les lots 1079-29, 1079-31 à 1079-46, 1079-66 et 1079-67 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 28 octobre 1983

Cadastre: Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, paroisse de

Division d'enregistrement: Québec

Municipalité: la ville de Québec

Québec, le 3 novembre 1983.

Pour le sous-ministre,

BENOÎT GRIMARD, A.-G.

260615

33066

Paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 1622 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 1^{er} novembre 1983

Remplacer: les lots 631-B et 632-72 et une partie des lots 631 et 632 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 1^{er} novembre 1983

Cadastre: Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, paroisse de

Division d'enregistrement: Québec

Municipalité: la ville de Loretteville

Québec, le 3 novembre 1983.

Pour le sous-ministre,

BENOÎT GRIMARD, A.-G.

259281

33066

Paroisse de Saint-André-d'Acton

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 302-2 du rang III en vertu des dispositions des articles 2175, 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 1^{er} novembre 1983

Remplacer: une partie du lot 302-1 du rang III en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 1^{er} novembre 1983

Cadastre: Saint-André-d'Acton, paroisse de

Division d'enregistrement: Bagot

Municipalité: la paroisse de Saint-André-d'Acton

Québec, le 4 novembre 1983.

Pour le sous-ministre,

BENOÎT GRIMARD, A.-G.

260602

33066

Paroisse de Sainte-Angèle

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 352 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 2 novembre 1983

Remplacer: les lots 275-1, 276-1 et une partie des lots 275 et 276 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 2 novembre 1983

Cadastre: Sainte-Angèle, paroisse de
Division d'enregistrement: Rouville
Municipalité: la paroisse de Sainte-Angèle-de-Monnoir
Québec, le 4 novembre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
260497

33066

Paroisse de Saint-Antoine-de-Longueuil

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 150-545, 150-546 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 novembre 1983

Remplacer: les lots 150-50, 150-51, 150-52, 150-76-48-1 et une partie des lots 150-76-48, 150-76 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 novembre 1983

Cadastre: Saint-Antoine-de-Longueuil, paroisse de
Division d'enregistrement: Chambly
Municipalité: la ville de Lemoyne

Québec, le 24 novembre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
259407

33066

Paroisse de Saint-Antoine-de-Longueuil

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 140-1431, 140-1432 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 3 novembre 1983

Remplacer: les lots 140-244 à 140-247, 140-264-5 et une partie du lot 140-264 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 3 novembre 1983

Cadastre: Saint-Antoine-de-Longueuil, paroisse de
Division d'enregistrement: Chambly
Municipalité: la ville de Longueuil

Québec, le 9 novembre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
260500

33066

Paroisse de Saint-Barnabé

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 388-2 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 4 novembre 1983

Remplacer: le lot 388-1 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 4 novembre 1983

Cadastre: Saint-Barnabé, paroisse de
Division d'enregistrement: Shawinigan
Municipalité: Charette

Québec, le 7 novembre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
260507

33066

Paroisse de Saint-Bruno

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 518 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 7 novembre 1983

Remplacer: les lots 514 et 515 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 7 novembre 1983

Cadastre: Saint-Bruno, paroisse de
Division d'enregistrement: Chambly
Municipalité: la ville de Saint-Bruno-de-Montarville

Québec, le 21 novembre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
260298

33066

Paroisse de Saint-Charles-Borromée

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 340 en vertu des dispositions des articles 2174*b* du Code civil et 7 de la Loi sur le cadastre: (L.R.Q., chap. C-1) dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 28 octobre 1983

Remplacer: une partie du lot 166 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 28 octobre 1983

Cadastre: Saint-Charles-Borromée, paroisse de Division d'enregistrement: Joliette
Municipalité: la paroisse de Notre-Dame-des-Prairies
Québec, le 7 novembre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G. 252182

33066

Paroisse de Saint-Colomban

Avis est par la présente donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: le lot 146-42 en vertu des dispositions de l'article 2174*a* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 1^{er} novembre 1983

Cadastre: Saint-Colomban, paroisse de Division d'enregistrement: Deux-Montagnes
Municipalité: la paroisse de Saint-Colomban
Québec, le 4 novembre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G. 096652

33066

Paroisse de Saint-Dunstan-du-Lac-Beauport

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 63-226 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 novembre 1983

Remplacer: le lot 63-26 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 novembre 1983

Cadastre: Saint-Dunstan-du-Lac-Beauport, paroisse de Division d'enregistrement: Québec
Municipalité: la paroisse de Saint-Dunstan-du-Lac-Beauport

Québec, le 22 novembre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G. 259249

33066

Paroisse de Saint-Dunstan-du-Lac-Beauport

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 63-225 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 3 novembre 1983

Remplacer: les lots 63-180, 63-187 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 3 novembre 1983

Cadastre: Saint-Dunstan-du-Lac-Beauport, paroisse de Division d'enregistrement: Québec
Municipalité: la paroisse de Saint-Dunstan-du-Lac-Beauport

Québec, le 7 novembre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G. 259782

33066

Paroisse de Saint-Dunstan-du-Lac-Beauport

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 146-7 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 1^{er} novembre 1983

Remplacer: une partie du lot 146-2 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 1^{er} novembre 1983

Cadastre: Saint-Dunstan-du-Lac-Beauport, paroisse de Division d'enregistrement: Québec
Municipalité: la paroisse de Saint-Dunstan-du-Lac-Beauport

Québec, le 3 novembre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G. 259346

33066

Paroisse de Saint-Eustache

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 37-500 à 37-510 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 novembre 1983

Remplacer: les lots 37-381 à 37-388 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 novembre 1983

Cadastre: Saint-Eustache, paroisse de
Division d'enregistrement: Deux-Montagnes
Municipalité: la ville de Saint-Eustache

Québec, le 22 novembre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
096773

33066

Paroisse de Saint-Eustache

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 30-430 à 30-432 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 novembre 1983

Remplacer: les lots 30-335 et 30-336 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 novembre 1983

Cadastre: Saint-Eustache, paroisse de
Division d'enregistrement: Deux-Montagnes
Municipalité: la ville de Saint-Eustache

Québec, le 22 novembre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
096771

33066

Paroisse de Saint-Eustache

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 37-498 et 37-499 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 7 novembre 1983

Remplacer: les lots 37-477 à 37-479 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 7 novembre 1983

Cadastre: Saint-Eustache, paroisse de
Division d'enregistrement: Deux-Montagnes
Municipalité: la ville de Saint-Eustache

Québec, le 10 novembre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
096716

33066

Paroisse de Saint-Eustache

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 152-470 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 1^{er} novembre 1983

Remplacer: le lot 152-457 et une partie des lots 152-458 et 152-459 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 1^{er} novembre 1983

Cadastre: Saint-Eustache, paroisse de
Division d'enregistrement: Deux-Montagnes
Municipalité: la ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
096651

33066

Paroisse de Saint-Eustache

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 141-237 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 1 novembre 1983

Remplacer: le lot 141-10 et une partie du lot 141-11 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 1^{er} novembre 1983

Cadastre: Saint-Eustache, paroisse de
Division d'enregistrement: Deux-Montagnes
Municipalité: la ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac
Québec, le 4 novembre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
096485

33066

Paroisse de Saint-Eustache

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 278-422 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 1^{er} novembre 1983

Remplacer: le lot 278-421 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 1^{er} novembre 1983

Cadastre: Saint-Eustache, paroisse de
Division d'enregistrement: Deux-Montagnes
Municipalité: la ville de Saint-Eustache

Québec, le 4 novembre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
095941

33066

Paroisse de Sainte-Foy

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 640 à 642 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 novembre 1983

Remplacer: une partie du lot 470 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 novembre 1983

Cadastre: Sainte-Foy, paroisse de
Division d'enregistrement: Québec
Municipalité: la ville de Sainte-Foy
Québec, le 21 novembre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
260369

33066

Paroisse de Sainte-Foy

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 643 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 novembre 1983.

Remplacer: le lot 635 et une partie du lot 634 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 novembre 1983

Cadastre: Sainte-Foy, paroisse de
Division d'enregistrement: Québec
Municipalité: la ville de Sainte-Foy

Québec, le 21 novembre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
261227

33066

Paroisse de Sainte-Foy

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 638, 639 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 4 novembre 1983

Remplacer: une partie des lots 173, 174-2, 174-3, 174, 634 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 4 novembre 1983

Cadastre: Sainte-Foy, paroisse de
Division d'enregistrement: Québec
Municipalité: la ville de Sainte-Foy

Québec, le 7 novembre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
260493

33066

Paroisse de Saint-Henri-de-Mascouche

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 781-10 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 31 octobre 1983

Remplacer: une partie des lots 781-2 et 781-3 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 31 octobre 1983

Cadastre: Saint-Henri-de-Mascouche, paroisse de
Division d'enregistrement: L'Assomption
Municipalité: la ville de Mascouche

Québec, le 9 novembre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
096236

33066

Paroisse de Saint-Hubert

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 147-460 à 147-483 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 novembre 1983

Remplacer: les lots 147-191-1, 147-192-1, 147-202 à 147-208, 147-215 et la partie restante des lots 147-191, 147-192, 147-200, 147-201, 147-209 à 147-214, 147-216 à 147-220 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 novembre 1983

Cadastre: Saint-Hubert, paroisse de
Division d'enregistrement: Chambly
Municipalité: la ville de Saint-Hubert

Québec, le 24 novembre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
259938

33066

Paroisse de Saint-Jean

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 347, 348 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 9 novembre 1983

Remplacer: une partie du lot 86 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 9 novembre 1983

Cadastre: Saint-Jean, paroisse de
Division d'enregistrement: Saint-Jean
Municipalité: la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu

Québec, le 15 novembre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
261397

33066

Paroisse de Saint-Jean

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 385 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 4 novembre 1983

Remplacer: une partie du lot 87 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 4 novembre 1983

Cadastre: Saint-Jean, paroisse de
Division d'enregistrement: Saint-Jean
Municipalité: la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu

Québec, le 9 novembre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
259638

33066

Paroisse de Saint-Jean

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 446 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 1^{er} novembre 1983

Remplacer: une partie du lot 86 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 1^{er} novembre 1983

Cadastre: Saint-Jean, paroisse de
Division d'enregistrement: Saint-Jean
Municipalité: la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu

Québec, le 3 novembre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
260252

33066

Paroisse de Sainte-Jeanne-de-l'Île-Perrot

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 219-586 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 14 novembre 1983

Remplacer: le lot 219-406 et une partie du lot 219-405 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 14 novembre 1983

Cadastre: Sainte-Jeanne-de-l'Île-Perrot, paroisse de
Division d'enregistrement: Vaudreuil
Municipalité: la ville de Île-Perrot

Québec, le 21 novembre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
096573

33066

Paroisse de Sainte-Jeanne-de-l'Île-Perrot

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 219-587 et 219-588 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 14 novembre 1983

Remplacer: les lots 219-50, 219-52, 219-54, 219-316 et 219-317 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 14 novembre 1983

Cadastre: Sainte-Jeanne-de-l'Île-Perrot, paroisse de
Division d'enregistrement: Vaudreuil
Municipalité: la ville de Île-Perrot

Québec, le 21 novembre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
096575

Paroisse de Saint-Joseph

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 516 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 8 novembre 1983

Remplacer: les lots 198-2, 199-1, 198-3 et une partie des lots 198 et 199 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 8 novembre 1983

Cadastre: Saint-Joseph, paroisse de
Division d'enregistrement: Lévis
Municipalité: la paroisse de Saint-Joseph-de-la-Pointe-de-Lévy

Québec, le 10 novembre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
261283

33066

Paroisse de Sainte-Julie

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 322-561 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 novembre 1983

Remplacer: le lot 322-483 et une partie du lot 322-532 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 novembre 1983

Cadastre: Sainte-Julie, paroisse de
Division d'enregistrement: Verchères
Municipalité: la ville de Sainte-Julie

Québec, le 24 novembre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
261835

33066

Paroisse de Sainte-Julie

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 283-379 à 283-386 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 14 novembre 1983

Remplacer: les lots 283-274 à 283-277 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 14 novembre 1983

Cadastre: Sainte-Julie, paroisse de
Division d'enregistrement: Verchères
Municipalité: la ville de Sainte-Julie

Québec, le 24 novembre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
261792

33066

Paroisse de Sainte-Julie

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 322-560 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 novembre 1983

Remplacer: le lot 322-526 et une partie du lot 322-534 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 novembre 1983

Cadastre: Sainte-Julie, paroisse de
Division d'enregistrement: Verchères
Municipalité: la ville de Sainte-Julie

Québec, le 24 novembre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
261400

33066

Paroisse de Sainte-Julie

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 322-559 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 14 novembre 1983

Remplacer: le lot 322-410 et une partie du lot 322-411 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 14 novembre 1983

Cadastre: Sainte-Julie, paroisse de
Division d'enregistrement: Verchères
Municipalité: la ville de Sainte-Julie

Québec, le 24 novembre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
260848

33066

Paroisse de Sainte-Julie

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 322-556 à 322-558 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 7 novembre 1983

Remplacer: les lots 322-399 à 322-402 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 7 novembre 1983

Cadastre: Sainte-Julie, paroisse de
Division d'enregistrement: Verchères
Municipalité: la ville de Sainte-Julie

Québec, le 9 novembre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
260563

33066

Paroisse de Saint-Louis-de-Terrebonne

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 19-249 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 31 octobre 1983

Ajouter: le lot 19-248 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 31 octobre 1983

Remplacer: le lot 19-50 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 31 octobre 1983

Cadastre: Saint-Louis-de-Terrebonne, paroisse de
Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: la ville de Bois-des-Fillion

Québec, le 21 novembre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
096620

33066

Paroisse de Saint-Louis-de-Terrebonne

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 535-117 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 7 novembre 1983

Remplacer: une partie des lots 535-18, 535-19, 535-20 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 7 novembre 1983

Cadastre: Saint-Louis-de-Terrebonne, paroisse de
Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: la paroisse de Saint-Louis-de-Terrebonne
Québec, le 21 novembre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
096661

33066

Paroisse de Saint-Marc

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 15-9, rang B en vertu des dispositions des articles 2175, 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 octobre 1983

Remplacer: les lots 15-2 et 15-3, rang B en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 octobre 1983

Cadastre: Saint-Marc, paroisse de
Division d'enregistrement: Verchères
Municipalité: la paroisse de Saint-Amable

Québec, le 3 novembre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
259585

33066

Paroisse de Sainte-Marguerite

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots B-903 et B-904 du bloc B en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 24 octobre 1983

Remplacer: les lots B-690, B-691, B-692 et une partie des lots B-146, B-693 et B-694 du bloc B en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 24 octobre 1983

Cadastre: Sainte-Marguerite, paroisse de
Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: la ville d'Estérel

Québec, le 21 novembre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
094275

33066

Paroisse de Sainte-Marguerite

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot B-905 du bloc B en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 24 octobre 1983

Remplacer: une partie du lot B-146 et la partie restante des lots B-693 et B-694 du bloc B en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 24 octobre 1983

Cadastre: Sainte-Marguerite, paroisse de
Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: la ville d'Estérel

Québec, le 21 novembre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
094276

33066

Paroisse de Sainte-Marguerite

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot B-902 du bloc B en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 24 octobre 1983

Remplacer: les lots B-7 et B-8 du bloc B en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 24 octobre 1983

Cadastre: Sainte-Marguerite, paroisse de
Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: la ville d'Estérel

Québec, le 21 novembre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
095695

33066

Paroisse de Sainte-Marguerite

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot B-906 du bloc B en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 4 novembre 1983

Remplacer: les lots B-468 et B-469 du bloc B en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 4 novembre 1983

Cadastre: Sainte-Marguerite, paroisse de
Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: la ville d'Estérel

Québec, le 21 novembre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
096216

33066

Paroisse de Sainte-Rose

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 28-223 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 28 octobre 1983

Remplacer: une partie des lots 28-139 et 28-140 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 28 octobre 1983

Cadastre: Sainte-Rose, paroisse de
Division d'enregistrement: Laval
Municipalité: la ville de Laval

Québec, le 8 novembre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
096613

33066

Paroisse de Sainte-Thérèse-de-Blainville

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 223-183 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 31 octobre 1983

Remplacer: les lots 223-179 et 223-180 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 31 octobre 1983

Cadastre: Sainte-Thérèse-de-Blainville, paroisse de
Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: la ville de Sainte-Thérèse

Québec, le 21 novembre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
096347

33066

Paroisse de Sainte-Thérèse-de-Blainville

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 790-187 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 31 octobre 1983

Remplacer: une partie du lot 790-95 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 31 octobre 1983

Cadastre: Sainte-Thérèse-de-Blainville, paroisse de
Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: la ville de Blainville

Québec, le 21 novembre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
096443

33066

Paroisse de Sainte-Thérèse-de-Blainville

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 478-32 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 3 novembre 1983

Remplacer: les lots 478-25-1 et 478-25 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 3 novembre 1983

Cadastre: Sainte-Thérèse-de-Blainville, paroisse de
Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: la ville de Blainville

Québec, le 21 novembre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
096508

33066

Paroisse de Saint-Vincent-de-Paul

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 135-149, 135-150, 135-151 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 novembre 1983

Remplacer: le lot 135-123 et une partie du lot 135-122 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 novembre 1983

Cadastre: Saint-Vincent-de-Paul, paroisse de
Division d'enregistrement: Laval
Municipalité: la ville de Laval

Québec, le 24 novembre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
095281

33066

Paroisse de Saint-Vincent-de-Paul

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 41-3 et 41-4 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 28 octobre 1983

Remplacer: une partie des lots 41-1 et 41-2 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 28 octobre 1983

Cadastre: Saint-Vincent-de-Paul, paroisse de
Division d'enregistrement: Laval
Municipalité: la ville de Laval

Québec, le 8 novembre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
096444

33066

Village de Senneterre

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 221, 222, bloc 9 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 14 novembre 1983.

Remplacer: le lot 9 et une partie des lots 1 à 8, bloc 9 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 14 novembre 1983

Cadastre: Senneterre, village de
Division d'enregistrement: Abitibi
Municipalité: la ville de Senneterre

Québec, le 21 novembre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
260439

33066

Canton de Thetford

Avis est par la présente donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Le lot 7G du rang VIII est annulé et intégré au lot 7F en vertu des dispositions des articles 2174 et 2174a du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 novembre 1983

Cadastre: Thetford, canton de
Division d'enregistrement: Thetford
Municipalité: la paroisse de Sacré-Coeur-de-Marie, partie Sud

Québec, le 21 novembre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
260907

33066

Paroisse de Trois-Rivières

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 387 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 8 novembre 1983

Remplacer: le lot 169-134 et une partie du lot 169 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 8 novembre 1983

Cadastre: Trois-Rivières, paroisse de
Division d'enregistrement: Trois-Rivières
Municipalité: la ville de Trois-Rivières

Québec, le 15 novembre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
260601

33066

Paroisse de Varennes

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 78-8-139-5 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 10 novembre 1983

Remplacer: les lots 78-8-139-3, 78-8-139-4 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 10 novembre 1983

Cadastre: Varennes, paroisse de
Division d'enregistrement: Verchères
Municipalité: la ville de Varennes

Québec, le 15 novembre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
259517

33066

Paroisse de Varennes

Avis est par la présente donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: le lot 82-1-1 en vertu des dispositions de l'article 2174*a* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 25 octobre 1983

Cadastre: Varennes, paroisse de
Division d'enregistrement: Verchères
Municipalité: la ville de Varennes

Québec, le 3 novembre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
257507

33066

Canton de Wickham

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 243-153, 244-121, 244-122 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 novembre 1983

Remplacer: le lot 244-47 et une partie des lots 243-7, 244-44 et 244-46 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 novembre 1983

Cadastre: Wickham, canton de
Division d'enregistrement: Drummond
Municipalité: la ville de Drummondville

Québec, le 21 novembre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
261471

33066

Canton de Wolfe

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 4-1-27 du rang X en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 7 novembre 1983

Remplacer: le lot 4-1-8 et une partie du lot 4-1-9 du rang X en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 7 novembre 1983

Cadastre: Wolfe, canton de
Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: Lac-Supérieur

Québec, le 21 novembre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
096698

33066

Projets de loi privés — Avis concernant les**Municipalité de Saint-Pierre-de-Lamy**

Avis est, par les présentes, donné par l'administrateur de la susdite municipalité, que cette dernière se propose de présenter au Parlement du Québec un bill privé, en vue d'obtenir le droit de continuer son gouvernement municipal suivant les dispositions en vigueur du chapitre O-8, telles qu'elles existaient avant le 18 décembre 1982 et, qu'à cette fin, en autant qu'elle est concernée, les articles 6, 7 et 9 du chapitre O-8 soient modifiés de façon à ce que le gouvernement local se fasse par un administrateur plutôt que par la M.R.C.

Rivière-du-Loup, le 9 décembre 1983

32951-51-4

L'administrateur,
CYRICE OUELLET

Régie de l'assurance-maladie du Québec

Liste par région de noms et adresses d'affaires des professionnels de la santé qui entendent exercer leur profession en dehors des cadres du régime en qualité de professionnels désengagés ou de professionnels non participants ou qui ont cessé d'exercer leur activité en cette qualité, ainsi que la date à laquelle prend effet leur désengagement ou leur non-participation ou la cessation de celle-ci, publié conformément à l'article 7.01 des règlements concernant la Loi sur l'assurance-maladie, adoptés par arrêté en conseil no 27, en date du 6 janvier 1971.

Professionnels désengagés	Date effective du désengagement	Date effective de la fin du désengagement
---------------------------	---------------------------------	---

Médecins omnipraticiens*Région de Montréal*

Bailey, Gaston, 414, Queen, Rawdon, QC, J0K 1S0	81 08 29
Duchesne, Laurent, 75, boul. Dorchester ouest, app. 1017, Montréal, QC, H2Z 1A4	71 01 29

Région de Québec

Tremblay, Jacques, 590, St-Cyrille ouest, Québec, QC, G1S 2J1	71 05 23
---	----------

Médecins spécialistes*Région de Montréal*

Bardari, Alphonse, 6027, av. de Lorimier, Montréal, QC, H2G 2P2	81 10 24
---	----------

Professionnels désengagés	Date effective du désengagement	Date effective de la fin du désengagement
Chirurgiens-dentistes		
<i>Région de Montréal</i>		
Lapin, Abraham, 5757, av. Decelles, app. 204, Montréal, QC, H3S 2C3	83 01 05	
Ptack, Herbert, 3535, ch. Queen Mary, app. 318, Montréal, QC	77 12 09	
<i>Région de Québec</i>		
Lauzier, Candide, 146, rue Lafontaine, C.P. 455, Rivière-du-Loup, QC	75 06 11	
<i>Région de Trois-Rivières</i>		
St-Germain, J.-A.-Guy, 179, Principale, C.P. 150, St-Guillaume-d'Upton, QC, J0C 1L0	80 12 21	

Professionnels non participants	Date effective de la non-participation	Date effective de la fin de la non-participation
---------------------------------	--	--

Médecins spécialistes

<i>Région de Montréal</i>		
Aldous, Normand R., 4485, rue Sherbrooke ouest, Westmount, QC, H3Z 1E7	75 06 25	
Aronovitch, Michael, 4119, rue Sherbrooke ouest, Westmount, QC, H3Z 1A7	70 12 01	
Barker, Charles S., 203, avenue Ballantyne nord, Montréal-Ouest, QC, H2X 2C3	70 12 01	
Bérard, Michel J., 1440, rue Ste-Catherine ouest, app. 914, Montréal, QC, H3G 1S5	75 06 06	
Boulanger, Jean-Baptiste, 3610, avenue Atwater, Montréal, QC, H3H 1Y6	71 04 16	
Brabander, Joachim, 1390, rue Sherbrooke ouest, Montréal, QC, H3G 1J9	70 12 01	
Butler, Albert A., 1538, rue Sherbrooke ouest, Montréal, QC, H3G 1L5	70 12 01	
Caplan, Harvey, 1, Westmount Square, Westmount, QC, H3Z 2P9	83 10 18	
Carré, Antoine-Joseph, 1745, avenue Cédar, app. 1003, Montréal, QC, H3G 1A7	83 09 17	
David, Paul, 2, terrasse Les Hautvilliers, Outremont, QC, H2V 4P1	70 12 01	
Dumais, Gaston, 12245, rue Grenet, app. 112, Montréal, QC, H4J 2J6	71 03 27	
Eakin, W.W., 2, carré Westmount, app. 804, Westmount, QC, H3Z 2S4	71 01 15	
Fullerton, C.W., 1414, Drummond, Montréal, QC, H3G 1W1	70 12 01	
Gauthier, Louis-J., 5200, Bélanger, Montréal, QC, H1T 1C9	82 12 22	
Gold, Michael M., 5785, ch. de la Côte-des-Neiges, app. 105, Montréal, QC, H3S 1Y8	70 12 01	
Guérin, Marc, 646, avenue Davaar, Outremont, QC, H2V 3A9	80 08 30	
Huard, Gilles, 5200, Bélanger est, Montréal, QC, H3T 1C9	77 12 09	
Kleinman, Irwin, 3660, Peel, app. 15, Montréal, QC, H3A 1W9	83 08 11	
Korenberg, Lela C., 1538, rue Sherbrooke ouest, app. 601, Montréal, QC, H3G 1L5	72 08 26	
Langlois, Jean-Louis, 900, avenue Rockland, bureau 605, Outremont, QC, H2V 3A2	79 11 30	
Larivière, Paul, 3484, avenue Laval, Montréal, QC, H2X 3C8	70 12 01	
Levin, Douglas C., 176, avenue Bedbrook ouest, Montréal, QC, H4X 1R9	75 08 03	
Macdonald, Allison D., 3550, ch. de la Côte-des-Neiges, app. 110, Montréal, QC, H3H 1V4	70 12 01	
Marc Farlane, Malcolm R., 1538, rue Sherbrooke ouest, app. 601, Montréal, QC, H3G 1L5	72 08 26	
Maguire, J. Gordon, 4485, rue Sherbrooke ouest, Westmount, QC, H3Z 1E7	71 02 13	
Marsolais, A., 80, avenue des Monts, St-Alphonse-de-Rodriguez, QC, H3Z 1A7	76 10 14	

Professionnels non participants	Date effective de la non-participation	Date effective de la fin de la non-participation
Moll, Albert Edward, 3550, ch. de la Côte-des-Neiges, app. 570, Montréal, QC, H3H 1V4	72 04 25	
Morin, Paul, 1280, Girouard, St-Hyacinthe, QC, J2S 2Z1	70 12 01	
Nadler, Norman, 4141, rue Sherbrooke ouest, app. 540, Westmount, QC, H3Z 1B8	70 12 01	
Naiman, James, 4330, rue Sherbrooke ouest, Westmount, QC, H3Z 1E1	72 03 01	
Scott, W. Clifford, 1260, avenue McGregor, app. 405, Montréal, QC, H3G 1B6	70 12 01	
Scheffer, Yvon, 1975, de Maisonneuve ouest, Montréal, QC, H3H 1K4	83 12 07	
Vineberg, Arthur, 4300, Maisonneuve ouest, Westmount, QC, H3Z 1K8	78 09 23	
Wood, David John, 4119, rue Sherbrooke ouest, Westmount, QC, H3Z 1A7	74 05 17	
Médecins omnipraticiens		
<i>Région de Montréal</i>		
D'Annunzio, Mario J., 75, rue Grignon, St-Eustache, QC, J7R 1C6	83 11 20	83 12 01
Fontaine, André, 1800, Dessales, St-Hyacinthe, QC, J2S 2T2	78 02 18	
Gordon, Lionel, 6235 A, avenue Lennox, Montréal, QC, H3S 2N6	72 01 15	
Joannette, Jean-Paul, 4930, avenue Mayfair, Montréal, QC, H4V 2E7	70 12 01	
Kwo, Chin, 4866, avenue Westmount, QC, H3Y 1Y1	82 06 27	
Laporte, Sylvain, 598, boul. Manseau, Joliette, QC, J6E 3E4	82 07 18	
Légaré, Jean-Jacques, 75, Grignon, St-Eustache, Québec, QC, J7P 4J2	83 09 03	
Manouvrier, Frans, 5, St-Jacques, St-Bruno-de-Montarville, QC, J3V 2E9	77 09 04	
Mayman, Abe, ch. de la Côte-des-Neiges, app. 690, Montréal, QC, H3S 1Z4	70 12 17	
Perrigard, Gordon E., 1538, Sherbrooke ouest, app. 1008-1009, Montréal, QC, H3G 1L5	82 04 22	
Robillard, Eugène, 5577, Woodbury, Montréal, QC, H3T 1S6	76 08 29	
Scott, Benjamin H., 5146, avenue Westbury, Montréal, QC, H3W 2W3	71 07 22	
Stéphanou, Denis, 135, rue Sherbrooke est, app. 312, Montréal, QC, H2X 1C6	82 11 05	
<i>Région de Trois-Rivières</i>		
Marcotte, Gaston, C.P. 457, Cap-de-la-Madeleine, QC, G8T 7W6	71 01 21	
Dentistes		
<i>Région de Montréal</i>		
Angelopoulos, Constantin, 2512, ch. Côte-Ste-Catherine, Montréal, QC, H3T 1B2	78 11 04	
Asselin, Charles, 3410, av. Benny, app. 2-A, Montréal, QC, H4B 2R8	74 08 17	
Asselin, Raymond, 45, rue St-Georges, St-Jean, QC, J3B 2S2	74 08 17	
Baril, Claude, 3703, av. Dupuis, Montréal, QC, H3T 1E5	74 08 17	
Bartos, Josef, 3535, ch. Queen Mary, app. 318, Montréal, QC, H3V 1H8	79 03 08	
Beaulieu, Mario, 3333, ch. Queen Mary, app. 465, Montréal, QC, H3V 1A2	76 02 04	
Beaumier, Georges A., 489, av. Victoria, app. 440, St-Lambert (Chambly), QC, J4P 2J3	74 09 26	
Beauséjour, Guy, 3766, ch. Queen Mary, Montréal, QC, H3V 1A6	74 08 17	
Bégin, Jacques, 3333, ch. Queen Mary, app. 440, Montréal, QC, H3V 1A2	83 09 23	
Beique Nadeau, Claude, C.P. 6209, succ. A, Montréal, QC, H3C 3T9	79 03 04	
Bieniecki, Irena, 531, avenue Rockland, Outremont, QC, H2V 2Z4	72 09 02	
Bisaillon, Jean-Jacques, 3333, ch. Queen Mary, app. 450, Montréal, QC, H3V 1A2	74 08 17	
Bossé, Lucien, 345, av. Dorval, app. 2, Dorval, QC, H9S 3H6	74 08 17	
Bourcier, René, 5450, ch. Côte-des-Neiges, app. 600, Montréal, QC, H3T 1Y6	74 08 17	
Boyer, Guy, C.P. 6209, succ. A, Montréal, QC	78 12 22	
Boyles, Williams Howard, 1414, Drummond, app. 422, Montréal, QC, H3G 1W1	71 03 02	

Professionnels non participants	Date effective de la non-participation	Date effective de la fin de la non-participation
Brault, Alain, 1435, boul. St-Martin ouest, app. 407, Chomedey, ville de Laval, QC, H7S 2C6	81 01 08	
Brien, Normand, C.P. 6209, succ. A, Montréal, QC, H3C 3T9	78 11 04	
Brousseau, Michel, 3633, des Sources, app. 201, Dollard-des-Ormeaux, QC, H9B 2K4	76 12 03	
Burns, Frank Léonard, 1414, Drummond, app. 1022, Montréal, QC, H3H 1W1	71 02 12	
Buteau, Claude-Maryse, 2, Lalemand, Sorel, QC, J3P 2X3	78 11 04	
Cameron, A. F., 1414, Drummond, app. 1024, Montréal, QC, H3G 1W1	78 11 22	
Caplan, Herbert, 3535, ch. Queen Mary, app. 315, Montréal, QC, H3V 1H8	73 01 11	
Charland, Guy, 3416, St-Hubert, Montréal, QC, H2L 3Z7	78 10 29	
Chamont, Alain, 117, boul. Daniel-Johnson, Laval-des-Rapides, QC, H7V 2C6	81 09 30	
Chicoine, Claude, 4159, Bélanger, Montréal, QC, H1T 1A2	75 10 10	
Chicoine, Claude R., 1553, rue Viel, Montréal, QC, H3M 1G6	74 08 17	
Chouinard, Paul-René, 8001, Les Galeries-d'Anjou, app. 225, Anjou, QC, H1M 1W9	76 11 04	
Coen, Irving Isaac, 43, avenue Donegani, app. 2, Pointe-Claire, QC, H9R 2V8	74 06 21	
Cohen, Robert Harold, 5153, avenue Coolbrook, Montréal, QC, H3X 2L2	74 08 17	
Colle, Albert Joseph, 5253, boul. Décarie, app. 218, Montréal, QC, H3W 3C3	71 02 03	
Coulombe, Roger, 4660, boul. St-Joseph, Lachine, QC, H8T 1R5	76 03 13	
Couture, Jean-Paul, 55, avenue Church, app. 36, Verdun, QC, H9S 2A3	74 08 17	
De Grandmont, Madeleine, 5870, Sherbrooke est, Montréal, QC, H1N 1B5	74 08 17	
Demers, Jacques, 3703, Dupuis, Montréal, QC, H3T 1E5	78 10 29	
Deniger, Albert, 433, boul. St-Joseph ouest, app. 11, Outremont, QC, H2V 2P3	78 11 04	
Dibaï, Nasser, 1650, avenue Cédar, Montréal, QC, H3G 1A4	78 06 11	
Dorfman, Sheldon, 5025, Sherbrooke ouest, app. 230, Montréal, QC, H4A 1S9	78 01 11	
Dorion, E.S., édifice Sun Life, app. 710-D, Montréal, QC, H3B 3V6	78 12 02	
Dorion, Robert, édifice Sun Life, app. 710-D, Montréal, QC, H3B 3V6	78 05 17	
Dufresne, Roger, 3333, ch. Queen Mary, app. 440, Montréal, QC, H3V 1A2	74 08 17	
Duquette, Pierre, 2900, Édouard-Montpetit, Montréal, QC, H3T 1J4	78 10 29	
Durand, Claude F., 3333, ch. Queen Mary, app. 430, Montréal, QC, H3V 1A2	78 10 29	
Duval, André, 3333, ch. Queen Mary, app. 440, Montréal, QC, H3V 1A2	78 05 06	
Eidinger, Martin, 3550, ch. Côte-des-Neiges, app. 240, Montréal, QC, H3H 1V4	77 01 20	
Elo, James Thomas, 1414, Drummond, app. 909, Montréal, QC, H3G 1L1	71 02 16	
Fagan, Fredrick, 1538, Sherbrooke, Montréal, QC, H3G 1L5	78 10 29	
Faith, Robert W., 1538, Sherbrooke ouest, app. 605, Montréal, QC, H3G 1L5	74 08 17	
Fiset, Jacques, 3333, ch. Reine-Marie, app. 420, Montréal, QC, H3V 1A2	77 04 03	
Fisher, Ronald, 855, Brunet, St-Laurent, Montréal, QC, H4M 1Y4	82 01 13	
Flam, David J., 4495, Sherbrooke ouest, Montréal, QC, H3Z 1E7	74 08 17	
Forest, Denis, C.P. 6209, succ. A, Montréal, QC, H3C 3T9	78 10 29	
Fortin, Jean-Marc, 300, boul. de la Concorde, Pont-Viau, ville de Laval, QC, J7G 2E6	74 08 17	
Franklin, Gérald, 4078, ch. Gage, Montréal, QC, H3Y 1R5	72 11 19	
Gagnon, Pierre, 415, boul. St-Joseph est, Montréal, QC, H2J 1J6	74 08 17	
Gagnon, Roger W., 1396, Ste-Catherine ouest, app. 316, Montréal, QC, H3G 1P9	78 10 29	
Galperin, Samuel, 5450, ch. Côte-des-Neiges, app. 318, Montréal, QC, H3T 1Y6	78 10 29	
Gauthier, Robert, 5450, ch. Côte-des-Neiges, app. 600, Montréal, QC, H3T 1Y6	78 05 20	
Go, Rosalinda, 1040, Atwater, Westmount, QC, H3Z 1X3	78 03 31	
Goldberg, Perry V., 4465, Sherbrooke ouest, Westmount, QC, H3Z 1E7	78 11 22	
Gravel, André-R., 9501, av. Christophe-Colomb, Montréal, QC, H2M 2E3	78 10 29	
Greenblatt, Morton Moses, 5845, ch. Côte-des-Neiges, app. 630, Montréal, QC, H3S 1Z4	82 10 02	

Professionnels non participants	Date effective de la non-participation	Date effective de la fin de la non-participation
Griffiths, Victor Brian, 6600, route Trans-Canada, app. 802, Pointe-Claire, QC, H9R 4S2	74 08 17	
Harasymowycz, George J., 6565, boul. L'Assomption, Montréal, QC, H1T 2N2	80 10 15	
Harnott, James William, 1414, Drummond, app. 822, Montréal, QC, H3G 1W1	78 11 22	
Harvey, Robert F., 1650, av. Cédar, Denal Clinic, Montréal, QC, H3G 1A4	71 04 15	
Hélie, Pierre, C.P. 6209, succ. A, Montréal, QC, H3C 3T9	78 10 29	
Henry, Donald Ward, 227, avenue Kenaston, Mt-Royal, QC, H3R 1M3	71 01 31	
Hershenfield, Earl, 4141, Sherbrooke ouest, Westmount, QC, H3Z 1B8	78 06 25	
Israelovitch, Samuel, 5885, ch. Côte-des-Neiges, app. 302, Montréal, QC, H3S 2T2	77 11 10	
Jahjah, Michel, 3535, ch. Queen Mary, app. 300, Montréal, QC, H3V 1H8	78 07 29	
Jenne, Ross E., 90, ch. Morgan, Baie-d'Urfé, QC, H9X 3A8	76 01 03	
Jones, Ronald G., 3550, ch. Côte-des-Neiges, app. 320, Montréal, QC, H3H 1V4	74 08 31	
Karavannides, D.-G., 2100, Guy, app. 209, Montréal, QC, H3H 2M8	78 06 28	
Katz, Isaac, 3550, ch. Côte-des-Neiges, app. 490, Montréal, QC,	78 11 22	
Kennedy, Duncan-J., 6717, route Trans-Canada, Pointe-Claire, QC, H9R 1C4	74 08 17	
Kent, Léonard E., 4695, Sherbrooke ouest, Westmount, QC, H3Z 1G2	71 04 07	
Kepron, Donald, 3550, ch. Côte-des-Neiges, app. 310, Montréal, QC, H3H 1V4	79 02 25	
Kimura, Akira, 1538, Sherbrooke ouest, app. 907, Montréal, QC, H3G 1L5	74 05 31	
Kleinman, Ezra, 4415, boul. Notre-Dame ouest, app. 206, Chomedey, ville de Laval, QC, H7W 1T7	74 08 17	
Konigsberg, Sidney, 5885, ch. Côte-des-Neiges, app. 505, Montréal, QC, H3S 2T2	77 01 13	
Kopytov, Oleg S., 3535, ch. Queen Mary, app. 309, Montréal, QC, H3V 1H8	76 04 30	
Labelle, Hubert, 666, Sherbrooke ouest, 501, Montréal, QC, H3A 1E7	83 01 08	
Lachapelle, Louise, 5450, ch. Côte-des-Neiges, app. 600, Montréal, QC, H3T 1Y6	79 05 17	
Lafortune, Jean-Paul, 5704, rue Laurendeau, Montréal, QC, H4E 3W4	71 02 13	
Lafrenière, Jules, 2017, St-Hubert, Montréal, QC, H2L 3Z6	78 11 15	
Lajeunesse-Brousseau, Andrée, 454, boul. Beaconsfield, app. 4, Beaconsfield, QC, H9W 4B9	75 06 25	
Lajoie, J. Gaston, 5305, ch. Queen Mary, Montréal, QC, H3X 1T9	74 07 27	
Lalande, Jacques, 4770, de Salaberry, Montréal, QC, H4J 1H6	78 11 15	
Lamarche, Roger, 6119, avenue Monkland, Montréal, QC, H4A 1H5	74 01 13	
Lamothe-Mian, Ghislaine, 30, boul. St-Joseph est, app. 901, Montréal, QC, H2T 1G9	78 11 04	
Lapointe, Bernard, 4956, avenue Coolbrook, Montréal, QC, H3X 2K9	78 10 29	
Laporte, J.-Octave-Lucien, 8655, rue Foucher, app. 405, Montréal, QC, H2P 2C4	75 01 08	
L'Archevêque, J.-Adolphe, 4124, avenue Van Horne, Montréal, QC, H3S 1S1	78 10 29	
Larue, Charles-Arthur, 300, boul. Graham, app. 207, Mt-Royal, QC, H3P 2C8	74 06 21	
Le, Thi Kim-Mai, 6484, Sherbrooke ouest, app. 102, Montréal, QC, H4B 1N2	81 01 08	
Ledoux, R.-Robert, 3000, montée St-Hubert, St-Hubert (Chambly) QC, J3Y 4J1	81 01 10	
Lefort, Guy, 42, rue Principale est, Ste-Agathe-des-Monts, QC, J8C 1J6	74 06 20	
Lefrançois, Guy, 2150, Crescent, Montréal, QC, H3G 2B8	75 01 04	
Légaré, Jean-Claude, 1851, Sherbrooke est, app. 702, Montréal, QC, H2K 4L5	79 05 25	
Legault, J. Victor, 5757, avenue Decelles, app. 336, Montréal, QC, H3S 2C3	73 12 01	
Lemay, Louis-Philippe, C.P. 6209, succ. A, Montréal, QC, H3C 3T9	78 12 22	
Lépine, Louis, 3703, avenue Dupuis, Montréal, QC, H3T 1E5	74 08 17	
Lerner, Earl, 5, avenue Valois Bay, Pointe-Claire, QC, H9S 5H3	74 08 17	
L'Espérance, Jean C., 7700, St-Denis, Montréal, QC, H3R 2E8	78 10 29	
Levitt, Harvey Lawrence, 5757, avenue Decelles, app. 3, Montréal, QC, H3S 2C3	74 08 17	
Louttit, Ronald, 4470, Sherbrooke, Westmount, QC, H3Z 1E6	78 10 29	
Lussier, Raoul-Eugène, 55, avenue Church, app. 36, Verdun, QC, H4G 3E7	74 09 19	

Professionnels non participants	Date effective de la non-participation	Date effective de la fin de la non-participation
Macfie, Robert A., 1117, Ste-Catherine ouest, Montréal, QC, H3B 1H9	78 11 15	
Maliska, Jean, 1440, Ste-Catherine ouest, app. 600, Montréal, QC, H3G 1R8	78 10 29	
Maranda, Laurent, 233, ch. Côte-Ste-Catherine, Outremont, QC, H2V 2B2	78 10 29	
Marchand, Jacques-P., 5836, Sherbrooke ouest, Montréal, QC, H4A 1X3	78 10 29	
Masseredjian, Viken, 12089, avenue Marsan, Montréal, QC, H4J 1S9	78 11 05	
Masson, Jean-Pierre, 3710, Jarry est, Montréal, QC, H1Z 2C9	79 03 07	
Meloche, Paul-Ernest, 10160, Basile-Routhier, app. 1, Montréal, QC, H2C 2C4	78 10 29	
Mendel, Anita, 5200, Westburg, Montréal, QC, H3W 2W3	78 10 29	
Michaud, Françoise, 3333, ch. Reine-Marie, app. 420, Montréal, QC, H3V 1A2	77 04 03	
Michaud, Monique, C.P. 6209, succ. A, Montréal, QC, H3C 3T9	77 05 12	
Miller, Louis, 4635, avenue Van Horne, app. 102, Montréal, QC, H3W 1H8	78 10 29	
Miller, Seymour S., 5025, Sherbrooke ouest, app. 230, Montréal, QC, H4A 1S9	74 08 17	
Miller, Stephen, 6600, route Trans-Canada, app. 803, Pointe-Claire, QC, H9R 4S2	74 08 17	
Moran, C.-Léo, 1509, Sherbrooke ouest, app. 3, Montréal, QC, H3G 1M1	79 10 03	
Moreau, Marie-Hélène, 615, avenue Bloomfield, app. 2, Outremont, QC, H2V 3S2	80 11 06	
Moscovitch, Michael S., 4141, Sherbrooke ouest, app. 350, Westmount, QC, H3Z 1B8	78 12 14	
Munro, David John, 3550, ch. Côte-des-Neiges, app. 400, Montréal, QC, H3H 1V4	73 12 07	
Muroff, Frédéric, 1414, Drummond, app. 1104, Montréal, QC, H3G 1W1	71 03 10	
Nadeau, J.-Roland, 3550, ch. Côte-des-Neiges, app. 350, Montréal, QC, H3H 1V4	74 08 17	
Nadeau, Jean, C.P. 6209, succ. A, Montréal, QC, H3C 3T9	79 03 07	
Normand, Paul, 415, Ste-Hélène, Longueuil, QC, J4K 3R4	78 10 29	
Olivier, Austen W., 1414, Drummond, app. 522, Montréal, QC, H3G 1W1	74 08 17	
Olivier, Howard T., 1414, Drummond, Montréal, QC, H3G 1W1	74 10 29	
Padveen, Jack, 575, av. Decelles, app. 225, Montréal, QC, H3S 2C3	82 07 23	
Payette, Martin-J., 40, rue Prieur ouest, Montréal, QC, H3L 1P8	78 12 03	
Pelletier, Georges, 2150, Crescent, Montréal, QC, H3G 2B8	75 02 10	
Pinchuk, Marvin, 4144, Sherbrooke ouest, app. 350, Westmount, QC, H3Z 1B8	77 11 18	
Poch, Lewis Neville, 1, carré Westmount, app. 346, Westmount, QC, H3Z 2P9	71 04 14	
Prosterman, Léonard, 6000, ch. Côte-des-Neiges, app. 230, Montréal, QC, H3S 1Z8	74 08 17	
Reich, Eric, 7005, ch. Kildare, app. 4, Côte-St-Luc, QC, H4W 1C1	74 08 17	
Remise, Claude, Faculté de chirurgie dentaire, C.P. 6128, succ. A, Montréal, QC, H3C 3J7	74 08 17	
Rennert, Michael D., 5165, ch. Queen Mary, app. 511, Montréal, QC, H3W 1X7	74 08 17	
Robichaud, H.-Médéric, Faculté de médecine dentaire, Université de Montréal, Montréal, QC, H3C 3J7	78 10 29	
Robinson, Wilfrid R., 3410, avenue Benny, app. 1, Montréal, QC, H4B 2R8	74 01 17	
Rosen, Harry, 3545, ch. Côte-des-Neiges, app. 107, Montréal, QC, H3H 1V1	74 02 03	
Rouleau, François, 520, Cherrier, Montréal, QC, H2L 1H3	75 05 23	
Rouleau, Pierre, 300, carré St-Louis, Montréal, QC, H2X 1A6	78 11 22	
Samis, Philip L., place Ville-Marie, app. 107, Montréal, QC, H3B 1V1		
Sanders, William, 3640, rue University, Montréal, QC, H3A 2B2	78 10 29	
Shamy, Frank E., 1414, Drummond, app. 806, Montréal, QC, H3G 1W1	74 08 17	
Shevell, Melvyn, 6000, ch. Côte-des-Neiges, app. 200, Montréal, QC, H3S 1Z8	74 04 13	
Shore, Edward, 6600, route Trans-Canada, Pointe-Claire, QC, H9R 4S2	78 10 29	
Silbert, Henryk, 3902, avenue Van Horne, Montréal, QC, H3S 1R8	78 11 22	
Silbert, Richard, 5858, ch. Côte-des-Neiges, app. 606, Montréal, QC, H3S 1Z1	78 09 24	
Smaill, Stanton S., 1414, Drummond, app. 1124, Montréal, QC, H3G 1W1	74 05 26	
Solomon, David, 4141, Sherbrooke ouest, app. 450, Westmount, QC, H3Z 1B8	78 11 22	
Solomon, N. Peter, 1255, rue University, Montréal, QC, H3B 3B4	78 10 29	
Stangel, Yvan, 3640, rue University, Montréal, QC, H3A 2B2	81 03 25	

Professionnels non participants	Date effective de la non-participation	Date effective de la fin de la non-participation
Steinberg, Marvin H., 5800, boul. Cavendish, app. 303, Côte-St-Luc, QC, H4W 2T5	75 11 19	
Stutman, Martin, 4141, Sherbrooke ouest, Westmount, QC, H3Z 1B8	78 06 25	
Stutman, Peter, 3535, ch. Queen Mary, app. 301, Montréal, QC, H3V 1A8	78 10 14	
Swiston, Walter, 4695, rue Sherbrooke ouest, Westmount, QC, H3Z 1G2	74 08 17	
Sylvestre, Viateur, 1699, Rachel est, Montréal, QC, H2J 2K6	78 05 20	
Taylor, Donald, 4495, Sherbrooke ouest, Westmount, QC	79 10 13	
Tellier, Yves, 3333, ch. Queen Mary, app. 490, Montréal, QC, H3V 1A2	78 11 01	
Tornow, R. Alexander, 3535, ch. Queen Mary, app. 36, Montréal, QC, H3V 1H8	80 06 21	
Tremblay, Vincent, 4602, Édouard-Montpetit, Montréal, QC H3W 1P5	78 10 29	
Turgeon, Jean, Fac. méd. dentaire, C.P. 6209, succ. A, Montréal, QC, H3C 3T0	77 03 05	
Turkewicz, Jack M., C.P. 6209, succ. A, Montréal, QC, H3C 3T9	82 03 10	
Vachon, Claude, 1464, Crescent, Montréal, QC, H3G 2B6	74 08 17	
Vaillancourt, Alain, 729, Boisy, St-Lambert (Chambly), QC, J4R 1K1	78 11 04	
Valiquette, Jacques, 3746, ch. Côte-des-Neiges, Montréal, QC	79 01 05	
Van Becelaere J.R., 5450, ch. Côte-des-Neiges, app. 517, Montréal, QC	78 03 18	
Vennerie, Carlo, 1987, boul. Rosemont, Montréal, QC, H2G 1S9	83 12 28	
Vinet, Ephrem, 200, rue Desnoyers, app. 815A, Pont-Viau, ville de Laval, QC, H7G 1A6	71 02 08	
Vinet, Luc, 807, boul. St-Joseph est, Montréal, QC, H2J 1K5	74 05 03	
Wainberg, Allen, 5845, ch. Côte-des-Neiges, app. 300, Montréal, QC, H3S 1Z4	75 02 15	
Weinstock, Melvyn, 1650, avenue Cedar, bureau Dental, Montréal, QC, H3G 1A4	78 11 15	
Werbitt, Marvin, 4141, rue Sherbrooke ouest, Westmount, QC, H3Z 1B8	78 06 25	
Williams, Gordon, 2425, Lapinière, Brossard, QC, J4Z 2K9	79 01 04	
Yelle, Robert, 1760, Prieur est, Montréal, QC, H2C 1M6	83 12 28	
Yergeau, Jean G., C.P. 6209, succ. A, Montréal, QC, H3C 3T9	78 11 04	
Yoo, Bong Sung, 6955, boulevard Taschereau, Brossard, QC, J4Z 1A7	77 10 29	
<i>Région de Québec</i>		
Beaulieu, Marcel, 3003, place Dompierre, app. 2, Ste-Foy, QC	78 01 04	
Bernard, Christian, Université Laval, QC, G1K 7P4	77 09 29	
Bernier, Louis, 1575, chemin St-Louis, Sillery, QC, G1S 1G4	75 12 30	
Boucher, Marc, 1000, chemin Ste-Foy, app. 302, Québec, QC, G1S 1L6	71 01 31	
Cloutier, Gilles, 2835, ch. Gomin, Ste-Foy, QC, G1V 2K1	78 10 29	
Dion, Majella, 1575, ch. St-Louis, Sillery, QC, G1S 1G4	74 08 17	
Fournier, André, Univ. Laval, Méd. dent., Ste-Foy, QC, G1K 7P4	78 12 20	
Gaucher, Hubert, École de médecine dentaire, Ste-Foy, QC, G1K 7P4	78 04 29	
Giguère, J.-C., 1575, chemin St-Louis, Sillery, QC, G1S 1G4	78 04 29	
Jean, Paul, 2395, chemin St-Louis, Sillery, QC, G1T 1R5	79 03 08	
Massicotte, Gérard, 1575, chemin St-Louis, Sillery, QC, G1S 1G4	74 08 17	
McGibbon, D.P., 990, avenue des Érables, app. 2, Québec, QC, G1R 2M7	74 06 09	
Proulx, Marcel, École de médecine dentaire, Université Laval, QC	77 06 30	
Roy, Serge, École de médecine dentaire, Université Laval, QC	78 11 22	
Samson, Jacques, 914, des Érables, Québec, QC, G1R 2M5	78 10 29	
Simard, Amando, 1179, avenue des Érables, Québec, QC, G1R 2N4	74 05 26	
Tardif, Normand, 678, Le Cavelier, Ste-Foy, QC, G1K 7P4	78 04 29	
<i>Région du Nord-Ouest</i>		
Bellehumeur, Claude, 10, McQuaig est, Rouyn, QC, J9X 3B4	74 04 11	

Professionnels non participants	Date effective de la non-participation	Date effective de la fin de la non-participation
<i>Région de l'Outaouais</i>		
Fortier, Robert-A., 22, St-Malo, Aylmer, QC, J9J 1J7	81 02 05	
Lafontaine, Jean-Guy, 28, Poitiers, Touraine, QC, J8T 4K3	76 07 21	
Légaré, Pierre-B., 209, boul. Gamelin, Hull, QC, J8Y 1W2	80 01 04	
Marcil, André, 15, boul. Gamelin, Hull, QC, J8Y 6N5	79 12 28	
Proulx, Jacques, 214, boul. St-Joseph, Hull, QC, J8Y 3X4	71 05 05	
<i>Région du Saguenay</i>		
Bergeron, Yvon, 58, Racine ouest, Chicoutimi, QC, G7J 1E2	74 08 17	
Laplante, Yves, 58, Racine ouest, Chicoutimi, QC, G7J 1E5	77 02 18	
Tremblay, Victor, 207, Racine est, app. 405, Chicoutimi, QC	79 01 09	
<i>Région de Trois-Rivières</i>		
Dontigny, Vincent, 1350, rue Royale, app. 803, Trois-Rivières, QC, G9A 4J4	74 08 17	
Perron, Jean-Pierre, 157, Désilets, Trois-Rivières, QC, G9A 3G3	81 07 20	
<i>Région des Cantons de l'Est</i>		
Boudreau, Gérard, 142, King est, Sherbrooke, QC, J1G 1A4	78 03 19	
Cassar, Jean, 2075, Vermont, Sherbrooke, QC, J1J 1G9	81 07 10	
Lemay, Jules E. Jr, 1855, boul. Portland, Sherbrooke, QC	74 08 17	
Masella, Roger P., 1855, boul. Portland, Sherbrooke, QC, J1J 3B7	77 09 04	
Pharmaciens		
<i>Région de Montréal</i>		
Francoeur, Jacques, 167, cr. Spring Grove, Outremont, QC, H2V 3J4	73 03 15	
Martineau, Jules, 2632, Jean-Talon est, Montréal, QC, H2A 1V3	81 06 13	
<i>Région de Québec</i>		
Bouchard, Joachim, 828, St-Édouard, C.P. 280, St-Urbain, QC, J0Z 4H0	80 07 05	
Douville, Robert, 2175, Dickson, Sillery, QC, G1T 1C8	83 03 14	83 06 14

33031

Régie de l'électricité et du gaz — Loi sur la

CORPORATION D'ÉLECTRICITÉ DE REED Modifier l'exploitation de l'entreprise

Avis est, par la présente, donné que la « CORPORATION D'ÉLECTRICITÉ DE REED », distributeur d'électricité aux termes de la Loi sur la Régie de l'électricité et du gaz (L.R.Q., chap. R-6) a, par sa requête R-2912-82 du 2 décembre 1983 produite le 12 décembre 1983, demandé à la Régie de l'électricité et du gaz:

« D'autoriser la Corporation d'électricité de Reed à modifier son exploitation pour cesser de fournir l'électricité à ses actuels abonnés, dès la prise de possession par la société Hydro-Québec du réseau de distribution desservant ses abonnés. »

Copie de la présente requête peut être obtenue en s'adressant au soussigné.

Toute personne désirant faire des représentations au sujet de la présente requête doit les faire parvenir au soussigné dans un délai de quinze (15) jours de la publication du présent avis.

Toute personne désirant intervenir dans la présente requête doit le faire par écrit en déclarant son intérêt et

en exposant sommairement les motifs de son intervention qui doit être signifiée à la requérante dans le même délai de quinze (15) jours de la publication du présent avis, et déposée à la Régie avec preuve de signification.

Montréal, le 13 décembre 1983

Régie de l'électricité et du gaz
Le secrétaire,

MARC B. BOISSONNAULT, C.A., ADM. A.

2100, rue Drummond, 2^e étage
Montréal, QC
H3G 1X1

33102

Soumissions — Demandes de

Ville d'Aylmer (Pontiac)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations de la ville d'Aylmer» seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 1 198 000 \$ d'obligations de la ville d'Aylmer datées du 20 février 1984 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 9 % ni supérieur à 13 % payable semi-annuellement les 20 août et 20 février de chaque année. Les soumissions devront être envoyées ou déposées à l'adresse suivante, jusqu'à 15 h, le lundi 23 janvier 1984.

Bureau d'ouverture des soumissions
Division des obligations
Édifice Cook-Chauveau
20, avenue Chauveau
Québec, G1R 4J3 (téléc: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 20 février 1984.

Tableau d'amortissement — 1 198 000 \$

Année	Capital
20 février 1985	106 000 \$
20 février 1986	116 000
20 février 1987	126 000
20 février 1988	137 000
20 février 1989	151 000

Année	Capital
20 février 1990	140 000 \$
20 février 1991	37 000
20 février 1992	39 000
20 février 1993	42 000
20 février 1994	45 000
20 février 1994	259 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La ville d'Aylmer s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 20 février 1984, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 292-B — 414 500 \$; 343-A — 387 000 \$; 345 — 7 000 \$; 360 — 44 000 \$; 366 — 41 000 \$; 368 — 37 000 \$; 180 — 176 000 \$ renouvellements d'emprunt; 147-1 — 45 000 \$ achat de rue «place Aylmer»; 210 — 46 500 \$ frais de refinancement.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, division des obligations, édifice Cook-Chauveau, 20, avenue Chauveau, Québec, à 15 h, le lundi 23 janvier 1984.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le lundi 23 janvier 1984 à 19 h 30, à l'hôtel de ville, 120, rue Principale, ville d'Aylmer, comté de Pontiac, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Ville d'Aylmer, comté de Pontiac, le 19 décembre 1984

Le greffier,
HÉLÈNE B. LAVIGNE

Hôtel de ville
120, rue Principale
ville d'Aylmer
comté de Pontiac, QC J9H 3M3
téléphone: 684-5372, code 819 33100

Ville de Malartic (Abitibi-Est)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations de la ville de Malartic» seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 1 724 000 \$ d'obligations de la ville de Malartic datées du 20 février 1984 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 9 % ni supérieur à 13 % payable semi-annuellement les 20 août et 20 février de chaque année. Les soumissions devront être envoyées ou déposées à l'adresse suivante, jusqu'à 11 h, le lundi 23 janvier 1984.

Bureau d'ouverture des soumissions
Division des obligations
Édifice Cook-Chauveau
20, avenue Chauveau
Québec, G1R 4J3 (téléc: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 20 février 1984.

Tableau d'amortissement — 1 724 000 \$

Année	Capital
20 février 1985	63 000 \$
20 février 1986	71 000
20 février 1987	79 000
20 février 1988	88 000
20 février 1989	97 000
20 février 1989	1 326 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La ville de Malartic s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 20 février 1984, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 271 — 256 000 \$ aqueduc, égout, voirie; 286 — 55 000 \$ achat d'un écurer d'égout et d'un balai, type remorque; 287 — 612 000 \$ reconstruction de boulevard; 294 — 801 000 \$ consolidation de déficit.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, division des obligations, édifice Cook-Chauveau, 20, avenue Chauveau, Québec, à 11 h, le lundi 23 janvier 1984.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le lundi 23 janvier 1984 à 20 h, à l'hôtel de ville, 901, rue Royale, ville de Malartic, comté d'Abitibi-Est, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Ville de Malartic, comté d'Abitibi-Est, le 19 décembre 1983

Le greffier,
RÉJEAN HAMEL

Hôtel de ville
901, rue Royale
ville de Malartic
comté d'Abitibi-Est, QC J0Y 1Z0
téléphone: 757-3611, code 819 33101

Ventes par shérif

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs mentionnés plus bas.

Abitibi

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District d'Abitibi
No 605-05-000079-835
S. 605-18-000036-83

BANQUE NATIONALE DU CANADA, corporation légalement constituée, ayant son siège social à Montréal, étant aux droits de la Banque canadienne nationale et de la Banque provinciale du Canada par la fusion de ces deux dernières, telle qu'approuvée par le gouverneur en conseil en date du 1^{er} novembre 1979, suivant arrêté C.P. 1979-2921, le tout en conformité avec la Loi sur les banques, demanderesse, contre CRÉATIONS POUR ELLE (AMOS) INC., a/s Nicole D'Amours, 571, des Pionniers, Amos, district d'Abitibi, et NICOLE D'AMOURS et MICHEL VALLIÈRES, 571, des Pionniers, Amos, district d'Abitibi, défendeurs.

« Le lot de terre connu et désigné aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel pour le village (ville) d'Amos, sous le numéro quatorze (14), du bloc quatre (b. 4), avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. Sujet ledit immeuble à une servitude réciproque de vue avec le lot voisin ou le lot treize (13), tel qu'entendu suivant les termes d'un acte passé entre Raoul Duchesne & Fils Cie ltée et monsieur Lazarre Lavoie, reçu devant Marc Dufour, notaire, le 29 août 1955, enregistré le 4 octobre suivant sous le numéro 52252. »

La mise à prix est fixée à 19 673,00 \$, montant que l'adjudicataire devra payer immédiatement au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque visé à l'ordre du shérif du district d'Abitibi (sous réserve toutefois du droit de rétention par le saisissant ou par un créancier hypothécaire, selon l'article 689 C.P.C.).

Pour être vendu au bureau d'enregistrement d'Abitibi, palais de justice, 891, 3^e Rue ouest, Amos, le MERCREDI VINGT-DEUXIÈME jour de FÉVRIER 1984 à TREIZE heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
MME CLAUDE TURPIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Amos, le 12 décembre 1983

33032

Beauharnois

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Beauharnois
Nos 760-05-000111-839
760-18-000040-833

LA CAISSE POPULAIRE DE SAINTE-MARTINE, corporation régie par la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, ayant son siège social au 138, rue Saint-Joseph, Sainte-Martine, district de Beauharnois, partie demanderesse, contre ROGER PATENAUE, résidant et domicilié au 152, chemin Haute-Rivière, Châteauguay, district de Beauharnois, et DAME MONIQUE LABERGE épouse dudit Roger Patenaude, domiciliée au 152, chemin Haute-Rivière, Châteauguay, district de Beauharnois, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Châteauguay, mis en cause.

« Un immeuble sis et situé en la ville de Châteauguay, connu et désigné comme étant composé des lots suivants:

1. Une partie du lot original numéro deux cent quinze (ptie 215) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Joachim de Châteauguay, division d'enregistrement de Châteauguay, de figure irrégulière, bornée à l'est par les hautes eaux de la rivière Châteauguay, au sud par une partie du lot 215, au nord-ouest par une partie du lot 216, mesurant vingt-sept pieds et huit dixièmes (27,8 pi) dans sa ligne est, vingt et un pieds et quatre dixièmes (21,4 pi) dans sa ligne sud, trente-trois pieds et quarante-cinq centièmes (33,45 pi) dans sa ligne nord-ouest; contenant en superficie deux cent quatre-vingt-seize pieds carrés (296 pi²).

2. Une partie du lot original numéro deux cent seize (ptie 216) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Joachim de Châteauguay, division d'enregistrement de Châteauguay, de figures irrégulières, bornée au nord par une partie du lot 216, à l'est

par les hautes eaux de la rivière Châteauguay, au sud-est par une partie du lot 216, à l'ouest par le chemin de la Haute-Rivière (sans numéro de cadastre), mesurant quarante-cinq pieds (45 pi) dans sa ligne nord, trente-sept pieds et deux dixièmes (37,2 pi) dans sa ligne est, trente-trois pieds et quarante-cinq centièmes (33,45 pi) dans sa ligne sud-est, vingt-trois pieds et six dixièmes (23,6 pi) dans sa ligne sud, soixante-cinq pieds (65 pi) dans sa ligne ouest, contenant en superficie deux mille six cent douze pieds carrés (2 612 pi²).

3. Une partie du lot originaire numéro deux cent seize (ptie 216) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Joachim de Châteauguay, division d'enregistrement de Châteauguay, de figure irrégulière, bornée au nord par une partie du lot 216, à l'est et au sud-est par le chemin de la Haute-Rivière, (sans numéro de cadastre), au sud-ouest par une partie du lot 216, au nord-ouest par une partie du lot 216, mesurant soixante-quatre pieds et trois dixièmes (64,3 pi) dans sa ligne nord; cent pieds (100 pi) dans sa ligne est, quarante-trois pieds et quatre-vingt-seize centièmes (43,96 pi) le long d'une courbe dans sa ligne sud-est, cent trente-quatre pieds (134 pi) dans sa ligne sud-ouest, quatre-vingts pieds et cinq dixièmes (80,5 pi) dans sa ligne nord-ouest, contenant en superficie dix mille sept cents pieds carrés (10 700 pi²).

Toutes les dimensions sont en mesures anglaises.

Avec bâtisse dessus construite et notamment une maison portant le numéro d'immeuble 152, chemin de la Haute-Rivière, en la ville de Châteauguay. Le tout tel que montré et décrit dans un certificat de localisation préparé par Yves Pigeon, arpenteur-géomètre, le vingt-neuf (29) novembre mil neuf cent soixante-treize (1973) portant le numéro 15712-73 de ses dossiers. »

La mise à prix est fixée à 10 255,13 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Châteauguay, 164, Saint-Joseph, Sainte-Martine, le VINGT ET UNIÈME jour de FÉVRIER 1984 à DIX heures.

Le shérif adjoint,

ROBERT V. CHARTRAND

Bureau du shérif

Cour supérieure

Valleyfield, le 22 novembre 1983

33033

Bedford

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District de Bedford

No 460-05-000267-836

S. 460-18-000276-830

SOCIÉTÉ D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DE GRANBY, régie par la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, ayant son siège social au 33, rue Dufferin, Granby, district de Bedford, partie demanderesse, contre **BROMONT BEAUTY PLASTIC CO. LTD.**, corporation légalement constituée, ayant son siège social à Bromont, district de Bedford, partie défenderesse, et **LE RÉGISTRATEUR** de la division d'enregistrement de Shefford, mis en cause.

« Un certain immeuble connu et désigné comme étant:

1. La subdivision deux du lot originaire no mille quarante-deux (1042-2) du cadastre officiel pour le village de Waterloo, division d'enregistrement de Shefford;

2. partie de la subdivision un du lot originaire no mille quarante-deux (ptie 1042-1) du cadastre officiel du village de Waterloo, division d'enregistrement de Shefford; ladite partie mesurant vingt-huit pieds et huit dixièmes dans sa ligne nord-est (28,8 pi), vingt-sept pieds et quarante-trois centièmes dans sa ligne sud-est (27,43 pi), vingt-huit pieds et six centièmes dans sa ligne sud-ouest (28,06 pi), et vingt-huit pieds et cinquante-cinq centièmes dans sa ligne nord-ouest (28,55 pi); ayant une superficie de sept cent quatre-vingt-cinq pieds carrés et trois dixièmes (785,3 pi²); le coin est N dudit terrain est situé à une distance de quatre-vingt-seize pieds et quatre dixièmes (96,4 pi) du coin est C dudit lot 1042-1; ladite partie étant bornée comme suit: au nord-est par le lot 1042-2, suivant la ligne L-N, au sud-est par une autre partie dudit lot 1042-1, suivant la ligne L-M, au sud-ouest par une autre partie dudit lot 1042-1, suivant la ligne N-K, et au nord-ouest, par une autre partie dudit lot 1042-1, suivant la ligne K-L;

Avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances; ces immeubles comprennent les immeubles par destination, c'est-à-dire l'outillage, la machinerie, les meubles meublants et autres objets mobiliers semblables placés par l'emprunteur dans les lieux hypothéqués, pour compléter son exploitation. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié fait au nom du shérif du district de Bedford, conformément à l'article 670e du Code de procédure civile, est fixé à la somme de 24 941,00 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipi-

pale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1978, chap. 71).

Pour être vendus en bloc au bureau de la division d'enregistrement de Shefford, 77, rue Principale, 2^e étage, Granby, le MARDI SEPTIÈME jour de FÉVRIER 1984 à QUATORZE heures.

Le shérif,
ME AIMÉ BEAUDRY

Bureau du shérif
Cour supérieure
Granby, le 9 décembre 1983

33080

Drummond

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Drummond
Nos 405-05-000533-828
405-18-000058-837

CAISSE D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DRUMMOND, corporation régie par la Loi sur les caisses d'entraide économique, ayant un bureau au 905, boulevard Saint-Joseph, Drummondville, district de Drummond, partie demanderesse, contre PAUL DELISLE, domicilié et résidant au 257, rue Brouillard, Drummondville, district de Drummond, et CLAUDE LALIBERTÉ, domicilié et résidant au 2095, terrasse Messier, Drummondville, district de Drummond, parties défenderesses.

«Un terrain de figure irrégulière, connu et désigné comme étant une partie du lot numéro cent vingt-six de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent huit (108-126) aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre du canton de Wickham, borné vers le nord-ouest par le lot 108-120, vers le nord-est et le sud-est par d'autres parties du lot 108-126, et vers le sud-ouest par le lot 108-123 (terrasse Messier) mesurant quatre-vingt-deux pieds dans sa ligne nord-ouest, cent neuf pieds et deux dixièmes et quatre pieds dans sa ligne nord-est, quatre-vingt-neuf pieds et un dixième dans sa ligne sud-est, cinquante pieds et deux dixièmes et soixante-huit pieds et quatre dixièmes le long d'une courbe de cinquante pieds de rayon dans sa ligne sud-ouest. Avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, portant le numéro d'immeuble 2095, terrasse Messier, Drummondville, QC. »

La mise à prix est fixée à 10 105,05 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation

municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du ministre des Finances, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Drummond, 1680, boulevard Saint-Joseph, Drummondville, QC, le MARDI SEPTIÈME jour de FÉVRIER 1984 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
STEPHEN DOLAN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Drummondville, le 15 décembre 1983

33061

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Drummond
Nos 200-05-005700-823 district de Québec
405-18-000061-831

L'OFFICE DU CRÉDIT AGRICOLE DU QUÉBEC, corporation régie par la Loi sur le crédit agricole, ayant son siège social au 1020, route de l'Église, ville de Sainte-Foy, district de Québec, personnellement et à ses qualités de mandataire pour la Banque Nationale du Canada, corporation bancaire régie par la Loi sur les banques du Canada, ayant son siège social à Montréal, province de Québec, demandeur personnellement et à ses qualités, contre RÉAL BOUDREAU, domicilié à rang Saint-Edmond, Sainte-Perpétue, comté de Nicolet, QC, défendeur.

1. Une terre située dans la municipalité de la paroisse de Sainte-Perpétue, dans le rang Saint-Edmond, connue et désignée comme faisant partie du lot numéro trente-deux de la subdivision du lot originaire numéro cent quatorze (ptie 114-32) du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Perpétue, comté de Nicolet. Bornée et décrite comme suit: bornée en front, au sud-ouest, par le chemin public dudit rang, en profondeur, au nord-est, par une autre partie dudit lot 114-32 appartenant à monsieur Bernard Camirand, du côté nord-ouest par le lot 114-31 et de l'autre côté, au sud-est, par la partie du lot 114-33 ci-après décrite: mesurant trois arpents de largeur sur une profondeur de dix arpents.

2. Une autre terre contiguë à la précédente, connue et désignée comme faisant partie du lot numéro trente-trois de la subdivision du lot originaire numéro cent quatorze (ptie 114-33) dudit cadastre; bornée en front, au sud-ouest, par le chemin public, en profondeur, au nord-est, par une autre partie dudit lot 114-33 apparte-

nant à Bernard Camirand, du côté nord-ouest par la partie dudit lot 114-32 ci-dessus décrite et de l'autre côté, au sud-est, par le lot 114-34 dudit cadastre, mesurant trois arpents de largeur sur une profondeur de dix arpents.

3. Les lots numéros quarante-quatre et quarante-cinq des subdivisions du lot originaire numéro cent quatorze (114-44 et 114-45) dudit cadastre.

4. Une terre située en la paroisse de Sainte-Brigitte-des-Saults, dans le Dixième Rang, connue et désignée comme étant le lot numéro cinq cent vingt et un (521) du cadastre officiel du canton de Wendover pour cette partie située dans la paroisse de Sainte-Brigitte-des-Saults, comté de Nicolet; moins et à distraire de cette terre;

a) La lisière de terrain contenant une superficie de 0,586 arpent vendue à Sa Majesté La Reine (Voirie) aux termes d'un acte enregistré à Nicolet sous le numéro 64183;

b) Une portion de terre mesurant soixante-cinq pieds (65 pi) de profondeur dans la ligne nord-est, quatre-vingt-cinq pieds (85 pi) de profondeur dans la ligne sud-ouest, sur environ deux cent cinquante pieds (250 pi) de largeur, bornée en front, au sud-est, par la rivière Nicolet, en profondeur au nord-ouest au résidu du lot 521, du côté nord-est au terrain d'Yvon Thibodeau et du côté sud-ouest à un ruisseau; cette partie distraite étant celle vendue par Clément Allard à Armand Lafond aux termes d'un acte de vente passé devant Romulus Roy, notaire, le 8 avril 1964, sous le numéro de minute 13912;

c) Un terrain emplacement de figure irrégulière vendu par Clément Allard à Louis Roy aux termes d'un acte de vente passé devant Jean-Eudes Roy, notaire, le 6 août 1970, enregistré à Nicolet le 12 du même mois, sous le numéro 63501;

d) Une autre partie de figure irrégulière, vendue par Ferme Boudreau & Frères à Gilles Savoie, suivant acte reçu devant le notaire Jean-Eudes Roy, le 5 novembre 1974, et enregistré à Nicolet le même jour sous le numéro 71463.

Avec toutes les bâtisses construites sur lesdits immeubles, circonstances et dépendances.

Sujet, ledit lot 521, à la servitude consentie en faveur d'Hydro-Québec aux termes de l'acte enregistré à Nicolet sous le numéro 76289 et sujet également ledit lot au bail consenti en faveur de Soquip aux termes de l'acte enregistré à Nicolet sous le numéro 76469.

Les biens suivants sont devenus immeubles par destinations: un (1) silo à moulée Victoria, modèle 5 tonnes, année 1977; un (1) videur à silo Lajoie modèle 18 po, année 1975; un (1) lactoduc en acier inoxydable Surge,

modèle 4 unités, no de série 3296605617, année 1975; un (1) écuireur Lajoie, modèle 420, no de série A7473, année 1975; un (1) refroidisseur à lait Mueller, modèle 600 gal., no de série 12267, année 1975. »

La mise à prix est fixée à 22 336,72 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du ministre des Finances, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus en bloc au bureau de la division d'enregistrement de Nicolet, 395, rue Mgr-Courchesne, Nicolet, QC, le MARDI SEPTIÈME jour de FÉVRIER 1984 à QUINZE heures.

Le shérif adjoint,
STEPHEN DOLAN

Bureau du shérif

Cour supérieure

Drummondville, le 15 décembre 1983

33062

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District de Drummond

Nos 405-05-000450-825

405-18-000060-833

L'OFFICE DU CRÉDIT AGRICOLE DU QUÉBEC, corporation régie par la Loi sur le crédit agricole, ayant son siège social au 1020, route de l'Église, Sainte-Foy, district de Québec, G1V 4P2, ès qualités de mandataire de la Caisse populaire de Saint-Félix-de-Kingsey, corporation légalement constituée, ayant son siège social à Saint-Félix-de-Kingsey, demandeur ès qualités, contre MICHEL MAILHOT, domicilié à R.R. no 1, Danville, Richmond, JOA 1A0, défendeur.

« 1. Une terre, sise et située en la municipalité du canton de Kingsey, connue et désignée comme étant les lots dix D, onze A et onze B (10D, 11A et 11B), dans le Huitième Rang du cadastre du canton de Kingsey, division d'enregistrement de Drummond. Avec les bâtisses dessus érigées, circonstances et dépendances. Sujet lesdits lots à une servitude en faveur de la Shawinigan Water & Power Co. Ltd. par actes enregistrés sous les numéros 68345 et 68456 ainsi qu'une servitude en faveur d'Hydro-Québec, par acte enregistré sous le numéro 223434. Sauf et à distraire desdits lots, la partie vendue au ministère de la Voirie, par acte enregistré sous le numéro 160859 et ayant environ soixante-dix-sept mille neuf cent quatre-vingt-seize pieds carrés (77 996 pi²). Sauf et à distraire dudit lot 10D, les terrains ci-après décrits et réservés par Marc-

Aurègle Morin, par acte enregistré sous le numéro 233676 et appartenant maintenant à Yves Desrosiers et composés comme suit;

a) Un terrain ayant environ un acre (1 ac) en superficie soit deux cent huit pieds (208 pi) de largeur sur deux cent huit pieds (208 pi) de profondeur, plus ou moins, et borné en front, au sud-ouest, par le chemin public, d'un côté, au sud-est, par le lot 10C, de l'autre côté, au nord-ouest et en profondeur au nord-est, par le résidu dudit lot;

b) Un terrain mesurant environ deux acres (2 ac) de largeur dans ses lignes nord-est et sud-ouest sur trois acres et demi (3 ½ ac) de profondeur, mesures anglaises, et borné en front, au nord-est, par le chemin public, d'un côté, au sud-est, par le lot 10C, de l'autre côté, au nord-ouest et en profondeur au sud-ouest, par le résidu dudit lot 10D.

Le tout avec bâtisses dessus érigées, circonstances et dépendances.

2. Une autre terre, sise et située en la même municipalité, connue et désignée comme étant la demie nord-est du lot huit B (ptie 8B) dans le Huitième Rang du cadastre du canton de Kingsey, division d'enregistrement de Drummond. Laquelle terre est bornée en front, au nord-est, par la ligne de division entre les terres des Huitième et Neuvième Rangs, d'un côté, au sud-est, par une partie du lot 7B, propriété de Richard Grondin, de l'autre côté, au nord-ouest, par la partie du lot 8C ci-après décrite et en profondeur au sud-ouest par le résidu dudit lot 8B, propriété de madame Alphonse Letarte; sauf et à distraire dudit lot, les parties vendues au ministère de la Voirie pour l'élargissement du chemin public, par actes enregistrés sous les numéros 162390 et 166303 et ayant quatre-vingt-dix-huit mille sept cent quarante-huit pieds carrés (98 748 pi²);

3. Un autre immeuble, sis et situé en la même municipalité, connu et désigné comme étant la demie nord-est du lot huit C (ptie 8C) dans le Huitième Rang du cadastre du canton de Kingsey, division d'enregistrement de Drummond; lequel terrain est borné en front, au nord-est, par la ligne de division entre les terres des Huitième et Neuvième Rangs, d'un côté, au sud-est, par la partie du lot 8B ci-dessus décrite en second lieu, de l'autre côté, au nord-ouest, par la partie du lot 9A appartenant à madame Alphonse Letarte et en profondeur au sud-ouest par le résidu dudit lot 8C appartenant à madame Alphonse Letarte; sauf et à distraire dudit lot, les parties vendues au ministère de la Voirie, pour l'élargissement du chemin public, par actes enregistrés sous les numéros 162390, 166303, 167412 et 173581 et ayant respectivement une superficie de quatre-vingt-dix-huit mille sept cent quarante-huit pieds carrés (98 748 pi²) trois mille cent soixante-huit pieds carrés (3 168 pi²).

4. Un immeuble sis et situé dans la municipalité de Kingsey-Falls, connu et désigné comme étant les lots huit B et neuf A (8B et 9A) dans le Neuvième Rang du cadastre du canton de Kingsey, division d'enregistrement de Drummond; sauf et à distraire du lot 8B, l'emplacement sur lequel se trouve une grange et un chemin, tel que réservé dans l'acte de vente de Benjamin Letarte à Eugène Tourigny et dont copie est enregistrée au bureau de la division d'enregistrement de Drummond, sous le numéro 53780;

5. Un autre immeuble sis et situé en la municipalité de Kingsey-Falls, connu et désigné comme étant une partie du lot neuf B (ptie 9B) dans le Neuvième Rang du cadastre du canton de Kingsey, division d'enregistrement de Drummond; ledit terrain est situé au sud-ouest d'une ligne qui serait la prolongation imaginaire vers le nord-ouest de la ligne nord-est du lot 8B et borné au nord-ouest par une partie du lot 9E, propriété de M. Frost, au nord-est par le résidu du lot 9B, propriété de Rodrigue Côté, de l'autre côté, au sud-est, par une partie du lot 8B, ci-dessus décrite, et en profondeur au sud-ouest par une partie du lot 9A ci-dessus décrite; sujet lesdits lots 8B et 8C, rang VIII, canton de Kingsey, à une servitude en faveur d'Hydro-Québec par acte enregistré sous le numéro 225354; sujet la partie des lots 9B, rang IX, canton de Kingsey, à un droit de passage en faveur de George Beard, tel que mentionné dans les actes enregistrés sous les numéros 39795, 42915, 45533 et 45534; sujet la partie du lot 8B, rang VIII, canton de Kingsey, à une servitude en faveur de la Shawinigan Water & Power Co. Ltd., par acte enregistré sous le numéro 68343; le tout avec bâtisses dessus érigées, circonstances et dépendances dont deux silos à grain Buttler, modèle 18 x 22 pieds, année 1978, deux silos à moulée de marque Côté, modèle 4 et 7T, année 1979. »

La mise à prix est fixée à 27 083,77 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du ministre des Finances, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus en bloc au bureau de la division d'enregistrement de Drummond, 1680, boulevard Saint-Joseph, Drummondville, QC, le MARDI SEPTIÈME jour de FÉVRIER 1984 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
STEPHEN DOLAN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Drummondville, le 13 décembre 1983

33034

Kamouraska

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District de Kamouraska

C.S.D.K. 250-05-000166-835

S. 250-18-000077-837

SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT, corporation légalement constituée par un acte spécial du Parlement canadien, ayant un bureau au 2875, boulevard Laurier, Sainte-Foy, demanderesse, contre ADRIEN BÉRUBÉ, domicilié et résidant au 82, rue Roy, Trois-Pistoles, défendeur.

« Les lots numéros quatre-vingt-dix-neuf et cent de la subdivision officielle du lot originaire numéro deux cent quarante-sept (247-99 et 247-100) aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre pour la paroisse de Trois-Pistoles, formant quatorze mille deux cent vingt-six pieds carrés (14 226 pi²) en superficie, mesures anglaises, avec la maison à logements dessus construite portant les numéros d'immeuble 492 à 494 de la rue Deschênes, circonstances et dépendances. »

La mise à prix est fixée à dix huit mille neuf cents dollars et cinquante centimes (18 900,50 \$), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Kamouraska, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Témiscouata, 65-A, rue Iberville, Rivière-du-Loup, le QUATORZIÈME jour de FÉVRIER 1984 à DIX heures.

Le shérif adjoint,

JEAN-CHARLES FRASER

Bureau du shérif

Cour supérieure

Rivière-du-Loup, le 6 décembre 1983

33035

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District de Kamouraska

C.P.D.K. 250-02-000106-838

C.S.D.K. 250-5-000211-839

C.P.D.K. 250-02-000777-828 Bref noté

S. 250-18-00056-831

SOCIÉTÉ D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DE K.R.T., 445, rue Lafontaine, Rivière-du-Loup, demanderesse, contre ROMÉO LAPLANTE, 200, rue Principale, Sainte-Hélène, défendeur.

« Un terrain avec maison dessus construite faisant partie du lot numéro cent cinquante-six (ptie 156) au cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Hélène, comté et division d'enregistrement de Kamouraska, mesurant environ cent quarante-quatre pieds (144 pi) de largeur de l'est à l'ouest par une profondeur du nord au sud d'environ cent quatre-vingts pieds (180 pi), borné comme suit: au nord-ouest à la route 230, à l'est à Jean-Guy Thériault, au sud-est à Rodrigue Roy et au sud-ouest à Michel Beaulieu, avec circonstances et dépendances. À distraire un droit de passage en faveur de Rodrigue Roy selon titres antérieurs. »

La mise à prix est fixée à huit mille deux cent quarante dollars et quatre-vingts centimes (8 240,80 \$), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Témiscouata, 395, rue Chapleau, Saint-Pascal, le TREIZIÈME jour de FÉVRIER 1984 à DIX heures.

« Un terrain connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels pour la paroisse de Sainte-Hélène, division d'enregistrement de Kamouraska, comme étant une partie du lot numéro trois cent vingt-sept (ptie 327), mesures anglaises, environ cent pieds (100 pi) de profondeur nord-sud sur environ un arpent (1 arp) de front est-ouest et borné comme suit: vers le sud à la rivière du Loup, à la propriété de monsieur Benoît Tardif ou représentants, vers l'est à la propriété de monsieur Clément Tardif ou représentants, vers l'ouest à celle de monsieur Raymond Thériault ou représentants et vers le nord à la propriété de monsieur Gilbert Soucy ou représentants, circonstances et dépendances mais sans bâtisse. »

La mise à prix est fixée à soixante-dix-huit dollars et quarante centimes (78,40 \$), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Kamouraska, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Témiscouata, 395, rue Chapleau, Saint-Pascal, le TREIZIÈME jour de FÉVRIER 1984 à DIX heures TRENTE.

Le shérif adjoint,

JEAN CHARLES FRASER

Bureau du shérif

Cour supérieure

Rivière-du-Loup, le 6 décembre 1983

33036

Montréal

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Montréal
No 500-02-005202-820

VILLE DE CARIGNAN, corps politique légalement constitué, ayant son principal établissement dans les limites de son territoire en son hôtel de ville, 670, rue Saint-Pierre, Chambly, district de Montréal, demande-resse, contre PETER KORDA, domicilié et résidant au 5544, Dublin Road, Dublin, Ohio, É.-U., n'ayant ni domicile, ni bureau, ni agent d'affaires au Québec, défendeur, et LE RÉGISTRATEUR de Chambly mis en cause.

« Les terrains situés dans la municipalité de Carignan, comté de Chambly, et connus comme étant les subdivisions cent soixante-douze, trois cent quinze, trois cent seize, quatre cent soixante-quatre et cinq cent cinquante et un du lot originaire quatre-vingt-huit (88-172, 88-315, 88-316, 88-464, 88-551) figurant au cadastre de la paroisse de Saint-Hubert, division d'enregistrement de Chambly. Ces terrains ont chacun cinquante pieds de largeur, et les profondeurs respectives suivantes: le lot 88-172, cent quarante et un pieds; les lots 88-315, 88-316 et 88-551, cent pieds; le lot 88-464, cent trente-huit pieds. »

La mise à prix est de 383,50 \$, quant au lot 88-172;

La mise à prix est de 560,50 \$, quant aux lots 88-315 et 316;

La mise à prix est de 383,50 \$, quant au lot 88-464;

La mise à prix est fixée à 265,50 \$, quant au lot 88-551.

Ces montants représentent 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus séparément, au bureau d'enregistrement de Chambly, 201, place Charles-Lemoyne, édi-

fice Montval, Longueuil, QC, le QUINZIÈME jour de FÉVRIER 1984 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif
Cour provinciale
Montréal, le 14 décembre 1983

33081

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Montréal
No 500-02-005207-829

VILLE DE CARIGNAN, corps politique dûment constitué, ayant son principal établissement dans les limites de son territoire, en son hôtel de ville, 670, rue Saint-Pierre, Chambly, district de Montréal, demande-resse, contre JOSEPH KORODI, n'ayant ni domicile, ni bureau, ni agent d'affaires dans la province de Québec, domicilié et résidant au 1272, Central Street, Prince George, B.C., défendeur, et LE RÉGISTRATEUR de Chambly, mis en cause.

« Les terrains situés dans la municipalité de Carignan, comté de Chambly, connus comme étant les subdivisions cinq cent quarante-sept et cinq cent quarante-huit du lot originaire quatre-vingt-huit (88-547 et 88-548) figurant au cadastre de la paroisse de Saint-Hubert, division d'enregistrement de Chambly. Ces terrains ont chacun cinquante pieds de largeur. Ils sont contigus, et ont les profondeurs respectives suivantes: le premier, cent quinze pieds sur sa limite nord-ouest; le second, cent trente-sept pieds et quatre dixièmes sur sa limite sud-est, le tout, mesures anglaises et plus ou moins. »

La mise à prix est fixée à 708,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur les fiscalités municipales et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Chambly, 201, place Charles-Lemoyne, édifice Montval, Longueuil, QC, le QUINZIÈME jour de FÉVRIER 1984 à ONZE heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif
Cour provinciale
Montréal, le 14 décembre 1983

33082

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec

Cour provinciale — District de Montréal

No 500-02-005201-822

VILLE DE CARIGNAN, corps politique dûment constitué, ayant son principal établissement dans les limites de son territoire en son hôtel de ville, 670, rue Saint-Pierre, Chambly, district de Montréal, demanderesse, contre GEORGES VITEK, domicilié et résidant au 5311, rue Sherbrooke ouest, Montréal, district de Montréal, et LE RÉGISTRATEUR de Chambly, mis en cause.

« Un terrain situé dans la municipalité de Carignan, comté de Chambly, connu comme étant la subdivision quatre-vingt-un du lot originaire quatre-vingt-huit (88-81) figurant au cadastre de la paroisse de Saint-Hubert, division d'enregistrement de Chambly. Ce terrain a cinquante pieds de largeur et cent trente-huit pieds de profondeur, mesures anglaises et plus ou moins. »

La mise à prix est fixée à 383,50 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Chambly, 201, place Charles-Lemoyne, édifice Montval, Longueuil, QC, le QUINZIÈME jour de FÉVRIER 1984 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif
Cour provinciale
Montréal, le 14 décembre 1983

33083

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District de Montréal

No 500-05-007931-825

HELLER NATOFIN LTD., corporation légalement constituée selon la loi, ayant son siège social et son bureau principal au 1010, rue Sherbrooke ouest, bureau 1510, ville et district de Montréal, demanderesse, contre ORONOCO INC., corporation légalement constituée selon la loi, ayant son siège social et son bureau principal au 1545, avenue Docteur-Penfield, bureau 201, ville et district de Montréal, et NICOLAS ONASSIS, exécutif, résidant et domicilié au 1545,

avenue Docteur-Penfield, appartement 201; ville et district de Montréal, défendeurs, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

« Un terrain donnant sur le boulevard Henri-Bourassa, dans la ville de Montréal, province de Québec, lequel terrain comprend:

1. Une partie du lot originaire numéro cent quarante-deux (ptie 142) figurant au cadastre de la paroisse de Rivière-des-Prairies, ladite partie mesurant cent cinq pieds et trente-cinq centièmes de largeur sur sa limite sud-est, cent trois pieds et soixante et un centièmes sur sa limite nord-ouest, sept cent soixante pieds et trente-six centièmes de profondeur sur sa limite nord-est, et sept cent cinquante-cinq pieds et quatre-vingt-dix-huit centièmes de profondeur sur sa limite sud-ouest, pour une superficie de soixante-dix-neuf mille cinq cent trente-cinq pieds carrés (79 535 pi²), mesures anglaises et plus ou moins. Ladite partie de lot est bornée comme suit: à l'avant, au sud-est, par le boulevard Henri-Bourassa (ptie du lot 142); à l'arrière, au nord-ouest, par une autre partie du lot cent quarante-deux, étant l'emprise du chemin de fer du Canadien National; d'un côté, au nord-est, par les lots 142-559 et 560; de l'autre côté, au sud-ouest, par la partie du lot 143 décrite ci-après.

La mise à prix est fixée à 16 705,50 \$.

2. Une partie du lot originaire cent quarante-trois (ptie 143) figurant au cadastre de la paroisse de Rivière-des-Prairies, ladite partie mesurant soixante-dix-huit pieds de largeur sur ses limites sud-est et nord-ouest, sept cent cinquante-cinq pieds et quatre-vingt-dix-huit centièmes de profondeur sur sa limite nord-est, et sept cent cinquante-deux pieds et dix-huit centièmes de profondeur sur sa limite sud-ouest, pour une superficie de cinquante-sept mille neuf cent treize pieds carrés (57 913 pi²), mesures anglaises et plus ou moins. Ladite partie de lot est bornée comme suit: à l'avant, au sud-est, par le boulevard Henri-Bourassa (ptie du lot 143); à l'arrière, au nord-ouest, par une autre partie dudit lot 143, étant l'emprise du chemin de fer du Canadien National; d'un côté, au nord-est, par la partie du lot 142 décrite ci-dessus; de l'autre côté, au sud-ouest, par une autre partie du lot 143, figurant maintenant audit cadastre sous le numéro 143-734.

L'immeuble est grevé d'une servitude au profit d'Hydro-Québec, laquelle servitude touche les parties nord-ouest dudit terrain, le tout tel qu'il a été établi par acte enregistré à Montréal sous le numéro 1196549; il est grevé également d'une servitude de passage créée aux termes d'un acte enregistré à Montréal sous le numéro 2447633.

Le tout apparaît sur le plan et sur le certificat de localisation préparés par Gilles Drolet, arpenteur-

géomètre, et daté du vingt et un novembre mil neuf cent soixante-dix-neuf, sous le numéro 14371-1 de ses registres.

En l'état où la propriété se trouve actuellement, avec tous les droits, circonstances et dépendances y rattachés, sans exception ni réserve.

Le tout sans exception ni réserve. »

La mise à prix est de 7 659,00 \$.

Ces montants représentent 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus séparément au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine est, local 7.81, le DIX-SEPTIÈME jour de FÉVRIER 1984 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 14 décembre 1983 33084

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour municipale — District de Montréal
No 83-496

LA VILLE SAINT-PIERRE, 69, 5^e Avenue, ville Saint-Pierre, QC, demanderesse, contre LES PLACEMENTS COLLECTIFS R.P. LTÉE, 159, avenue Westcliffe, Pointe-Claire, QC, défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

« Un terrain donnant sur l'avenue Hillcrest, dans la ville de Saint-Pierre, ledit terrain mesurant vingt-six pieds de largeur sur soixante-quinze pieds de profondeur, mesures anglaises et plus ou moins. Ce terrain comprend:

a) la subdivision trois de la subdivision deux cent quatre-vingt-huit du lot originaire cent trente et un (131-288-3) figurant au cadastre de la paroisse de Montréal;

b) la subdivision un de la subdivision deux cent quatre-vingt-neuf du lot originaire cent trente et un (131-289-1) figurant au cadastre susdit.

Avec les bâtiments dessus construits, portant les numéros 133, 135, 137 et 139 de l'avenue Hillcrest. »

La mise à prix est fixée à 11 514,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine est, local 7.81, le SEIZIÈME jour de FÉVRIER 1984 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 14 décembre 1983 33085

Rimouski

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Rimouski
No 100-18-000055-830

BANQUE DE MONTRÉAL, corporation légalement constituée, ayant un bureau au 62, rue Dupont, Amqui, district de Rimouski, partie demanderesse, contre LES ENTREPRISES FERNAND LÉVESQUE & FILS INC., corporation légalement constituée, ayant un bureau à Amqui, district de Rimouski, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement d'Amqui, mis en cause.

« Une étendue de terrain située en la municipalité de la paroisse de Saint-Benoit-Joseph-Labre, connue et désignée comme étant une partie du lot numéro cent soixante-deux (ptie lot 162) au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Benoit-Joseph-Labre, rang Un (1) est de la seigneurie du lac Matapédia, avec bâtisse(s) y érigée(s), circonstances et dépendances, ladite étendue de terrain pouvant se décrire comme suit savoir: à partir d'un point situé à l'intersection de la limite sud du terrain occupé par Léopold Lessard et de la route du rang Un (1) est, dans une direction sud, cent soixante-pieds (160 pi ou 48,768 mètres); de ce point, dans une direction est, cent pieds (100 pi ou 30,48 mètres); de là, dans une direction nord, une distance de quatre-vingts pieds (80 pi ou 24,384 mètres); de ce point, dans une direction est, cinq cent cinquante pieds (550 pi ou

167,64 mètres) le long de la ligne séparative des lots 162 et 163 dudit cadastre; de là, dans une direction sud, une longueur de soixante-quinze pieds (75 pi ou 22,86 mètres) à l'arrière du terrain occupé par Léopold Lessard, puis, à partir de ce point, toute la distance jusqu'au point de départ; cette étendue de terrain est bornée comme suit savoir: vers le nord, partie par une autre partie du même lot (Léonard Lessard) et partie par le lot 163, vers le sud et vers l'est par une partie du même lot (Émile Labbé ou représentants) et vers l'ouest par ladite route du rang Un (1) est; sujet aux servitudes actives et passives, apparentes ou occultes pouvant le grever, ainsi que distraction faite: d'une lisière de terrain mesurant dix pieds (10 pi ou 3,048 mètres) de largeur vers le sud-ouest et vers le nord-est sur soixante-quinze pieds (75 pi ou 22,86 mètres) de profondeur vers le sud-est et vers le nord-ouest, et bornée vers le sud-ouest par ladite route, vers le nord-ouest par une autre partie du même lot (Léopold Lessard) et vers le nord-est et vers le sud-est par le terrain présentement hypothéqué. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié fait au nom du shérif du district de Rimouski, conformément à l'article 670e du Code de procédure civile, est fixé à 28 861,00 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, chap. 71).

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Matapédia, 29, boulevard Saint-Benoit nord, Amqui, le MARDI SEPTIÈME jour de FÉVRIER 1984 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
MONIQUE LEPAGE

Bureau du shérif
Cour supérieure
Rimouski, le 13 décembre 1983

33037

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Rimouski
No 100-18-000060-830

BANQUE NATIONALE DU CANADA, corporation légalement constituée, résultant de la fusion et continuant depuis le 1^{er} novembre 1979 les Banque Canadienne Nationale et Banque Provinciale du Canada (Loi sur les banques, 1979, S.R.C., chap. B-1, art. 100) dont le siège social est situé au 500, place d'Armes, ville et district de Montréal, ayant un bureau au 410,

boulevard Jessop, cité et district de Rimouski, partie demanderesse, contre LA BRASSETTE AU GALOP INC., corporation légalement constituée, ayant son siège social au 92, 2^e Rue, cité et district de Rimouski, et GUY DIONNE, domicilié et résidant au 56, rue Saint-Louis, Luceville, district de Rimouski, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Rimouski, mis en cause.

« Une partie du lot numéro cent quatre-vingt-quinze (ptie 195) du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Luce, étant un terrain ou emplacement situé au Deuxième Rang, Luceville, mesurant en front nord-sud cinquante-huit pieds (58 pi) à la rue et soixante-trois pieds (63 pi) en arrière, sur une profondeur est-ouest d'environ quatre-vingts pieds (80 pi), le tout mesures anglaises, bornée au nord par Wilfrid Deschênes ou représentants, à l'ouest au terrain ci-après décrit, au sud à Mme Émile Émond (Albertine Babineau) ou représentants, et à l'est à la rue, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, et une partie du lot numéro cent quatre-vingt-quinze (ptie 195) du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Luce, étant un terrain ou emplacement situé au Deuxième Rang, Luceville, mesurant en front nord-sud soixante-trois pieds (63 pi) dans la ligne est, et cinquante-huit pieds (58 pi) dans la ligne ouest, sur une profondeur d'environ cent pieds (100 pi), mesures anglaises bornée au nord à Wilfrid Deschênes ou représentants, à l'est au terrain ci-dessus décrit, au sud à Mme Émile Émond (Albertine Babineau) ou représentants, et à l'ouest partie par Émile Thibault ou représentants et partie par Isidore St-Laurent ou représentants, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié fait au nom du shérif du district de Rimouski, conformément à l'article 670e du Code de procédure civile, est fixé à 8 300,00 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, chap. 71).

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Rimouski, 337, rue Moreault, local SS04, Rimouski, le LUNDI TREIZIÈME jour de FÉVRIER 1984 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
MONIQUE LEPAGE

Bureau du shérif
Cour supérieure
Rimouski, le 15 décembre 1983

33095

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District de Rimouski

No 100-08-000059-832

CAISSE POPULAIRE DE CAUSAPSCAL, corporation légalement constituée, ayant son siège social à Causapscal, district de Rimouski, partie demanderesse, contre LES ENTREPRISES CHALET D'OR LTÉE et ARMAND TARDIF, domicilié à Albertville, district de Rimouski, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement d'Amqui, mis en cause.

« Un terrain ou emplacement situé dans la paroisse de Saint-Jacques-le-Majeur-de-Causapscal, comté de Matapédia, et où est érigée la maison de l'acquéreur, faisant partie et à distraire, du lot cadastral numéro huit (ptie du lot 8) du rang Un (rg 1) du canton d'Humqui, ayant et mesurant soixante-dix-sept pieds (77 pi) de front des rangs B et 1 du canton susdit, à partir de la nouvelle emprise de la route dites des Villeneuve en courant vers le sud, de même largeur à l'autre extrémité, et deux cents pieds (200 pi) de profondeur à partir dudit chemin de front, le tout tel qu'il se trouve présentement et borné comme suit: vers le nord par la nouvelle emprise de la route dite des Villeneuve, vers l'est par le chemin de front des rangs B et 1 du canton susdit, vers le sud par le terrain d'Antonio Villeneuve et vers l'ouest par le résidu dudit lot 8 (André Villeneuve); sujet le tout aux servitudes actives et passives, apparentes ou occultes pouvant le grever. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié fait au nom du shérif du district de Rimouski, conformément à l'article 670e du Code de procédure civile, est fixé à 6 175,00 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, chap. 71).

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement d'Amqui, 29, boulevard Saint-Benoît nord, Amqui, le VENDREDI DIXIÈME jour de FÉVRIER 1984 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
MONIQUE LEPAGE

Bureau du shérif
Cour supérieure
Rimouski, le 15 décembre 1983

33063

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District de Rimouski

No 100-18-000056-838

LA CAISSE POPULAIRE DE ST-ANACLET, corporation légalement constituée, ayant son siège social au 24, rue Principale est, Saint-Anaclet, district de Rimouski, partie demanderesse, contre MICHEL CANUEL, maintenant résidant et domicilié au 10351, promenade Reynolds, Richmond, B.C. et GERTRUDE JONCAS, maintenant résidant et domiciliée au 10351, promenade Reynolds, Richmond, B.C. partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Rimouski, mis en cause.

« Partie du lot numéro cent vingt-deux (ptie 122) au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Anaclet, comté de Rimouski, rang Trois (rg 3), mesurant deux cents pieds (200 pi) de largeur dans les lignes nord et sud sur environ cinq cent cinquante pieds (550 pi) de profondeur, mesures anglaises, bornée au nord pour une partie par l'Hydro-Québec et pour une autre partie par Maurice St-Pierre, à l'est par le chemin privé de monsieur Arthur Canuel, au sud par ledit Arthur Canuel et à l'ouest par Maurice St-Pierre; avec en plus un droit de passage à pied et en voiture, en toute saison dans le chemin qui longe ledit terrain du côté est et aussi un droit de passage dans le chemin qui continu en direction nord jusqu'à la route Principale, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié fait au nom du shérif du district de Rimouski, conformément à l'article 670e du Code de procédure civile, est fixé à 8 862,00 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, chap. 71).

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Rimouski, 337, rue Moreault, local SS04, Rimouski, le VENDREDI DIXIÈME jour de FÉVRIER 1984 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
MONIQUE LEPAGE

Bureau du shérif
Cour supérieure
Rimouski, le 14 décembre 1983

33064

Roberval

Canada — Province de Québec
 Cour supérieure — District d'Alma
 Nos C.S.A. 160-05-000085-838
 B.S.A. 160-18-000021-836

FÉDÉRATION DES CAISSES D'ÉCONOMIE DU QUÉBEC, corporation légalement constituée et régie par la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit de la province de Québec, ayant son siège social au 7755, boulevard Louis-H.-Lafontaine, ville d'Anjou, province de Québec, partie demanderesse, contre RAYMOND PERRON et DAME MONIQUE BILODEAU, tous deux résidant et domiciliés au 365, avenue Eymard nord, ville d'Alma, province de Québec, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Lac-Saint-Jean-Est, 353, rue Turgeon, Notre-Dame-d'Hébertville, comté de Lac-Saint-Jean, district d'Alma, partie mise en cause.

« Un terrain ou emplacement situé en la ville d'Alma, connu et désigné comme étant la redivision deux, de la subdivision cinquante-huit du lot originaire numéro deux (lot 2-58-2), du rang Un (rg 1), île d'Alma, aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel du canton de Delisle. Le tout, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, sujet aux servitudes dûment enregistrées.

La mise à prix est fixée à la somme de 12 062,75 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle (1,22 %) par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser en argent ou par chèque visé fait à l'ordre du shérif du district d'Alma, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus en bloc au palais de justice d'Alma, local RC 32, 725, rue Harvey ouest, Alma, comté de Lac-Saint-Jean, district d'Alma, le PREMIER jour de MARS 1984 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
 CHARLOTTE S. BERGERON

Bureau du shérif
 Cour supérieure
 Alma, le 14 décembre 1983

33065

Terrebonne

Fieri Facias de Terris
 Canada — Province de Québec
 Cour supérieure — District de Terrebonne
 No 700-05-000900-831

BANQUE NATIONALE DU CANADA, corporation légalement constituée, ayant son siège social au 440, boulevard Dorchester ouest, 17^e étage, Montréal, district de Montréal, partie demanderesse, contre JEAN-MARIE BIGRAS et LILIANE ST-AMOUR BIGRAS, tous deux domiciliés et demeurant au 2245, Mont-Vert, Val-David, district de Terrebonne, partie défenderesse.

« Un emplacement situé dans les limites de la municipalité du village de Val-David, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Agathe-des-Monts, comme étant une partie non subdivisée du lot numéro trente-deux (ptie 32) dans le Dixième Rang du canton de Morin. Ledit emplacement étant de figure irrégulière et borné comme suit: vers le sud-est par le boulevard Vallée-Bleu portant le numéro de cadastre 32-3; en arrière, vers le nord-ouest, par le lot numéro 32-6-3; d'un côté, vers le sud-ouest, par une partie non divisée du lot numéro 32 et de l'autre côté, vers le nord-est, par une autre partie non divisée du lot numéro 32. Mesurant cent cinq pieds (105,0 pi) dans sa ligne sud-est; quatre-vingt-dix pieds (90,0 pi) en arrière dans sa ligne nord-ouest; cent soixante-dix pieds (170,0 pi) dans sa ligne nord-est et cent soixante pieds (160,0 pi) dans sa ligne sud-ouest, contenant une superficie de quinze mille neuf cent soixante-six pieds carrés, mesures anglaises (sup. 15 966 pi²). Avec une bâtisse dessus érigée au 2245, rue Mont-Vert, Val-David. Avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble. »

La mise à prix est fixée à 14 968,50 \$, soit 25 % de l'évaluation municipale, tel que prescrit par l'article 670e C.P.C., que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Terrebonne, 85, rue de Martigny ouest, 4^e étage, Saint-Jérôme, QC, le HUITIÈME jour de FÉVRIER 1984 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
 MICHEL ROULEAU, tech. en droit

Bureau du shérif
 Cour supérieure
 Saint-Jérôme, le 13 décembre 1983

33096

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
 Cour supérieure — District de Terrebonne
 No 700-05-000362-834

CAISSE POPULAIRE ST-JÉRÔME, corporation régie par la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, ayant son siège social au 190, avenue Parent, Saint-Jérôme, district de Terrebonne, partie demanderesse, contre **MONSIEUR YVON LEVERT**, domicilié et résidant au 1018, rue Bertrand, Bellefeuille, district de Terrebonne, partie défenderesse.

« Un lot de terre connu et désigné comme faisant partie du lot originaire numéro deux cent soixante-quatorze (ptie 274) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Jérôme, mesurant soixante pieds (60 pi) de largeur dans ses lignes est et ouest sur une profondeur de cent pieds (100 pi) dans ses lignes latérales nord et sud. Borné comme suit: à l'est par la rue Clavel, au nord, au sud et à l'ouest par le résidu dudit lot 274, le tout mesures anglaises et plus ou moins.

Le coin nord-est dudit terrain est situé à une distance de six cent quarante-neuf pieds et cinquante-six centièmes de pied (649,56 pi) à l'ouest du boulevard Les Hauteurs, le coin sud-est dudit terrain est situé à une distance de cent trente-huit pieds et cinq centièmes de pied (138,5 pi) de la ligne séparative des lots 274 et 275 dudit cadastre et le coin sud-ouest dudit terrain est situé à une distance de cent cinquante-trois pieds (153 pi) de la ligne séparative des lots 274 et 275 dudit cadastre, le tout mesures anglaises et plus ou moins.

Avec une maison dessus érigée portant le numéro 279, rue Clavel, Lafontaine. »

La mise à prix est fixée à 7 357,50 \$, soit 25 % de l'évaluation municipale, tel que prescrit par l'article 670e du C.P.C., que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Terrebonne, situé au 85, rue de Martigny ouest, 4^e étage, Saint-Jérôme, QC, le HUITIÈME jour de FÉVRIER 1984 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
 MICHEL ROULEAU, tech. en droit

Bureau du shérif
 Cour supérieure
 Saint-Jérôme, le 13 décembre 1983

33097

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
 Cour provinciale — District d'Arthabaska
 No 415-02-001479-82

RENÉ PELLERIN, JACQUES PELLERIN et GERVAIS AUBERT, comptables agréés exerçant ensemble au 333, boulevard Bois-Francis nord, Victoriaville, district d'Arthabaska, partie demanderesse, contre **DENIS ANCTIL**, 35, Romulus, appartement 1, Victoriaville, QC, district d'Arthabaska, partie défenderesse.

« Un certain morceau de terre connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Jérusalem-d'Argenteuil, comme étant le lot numéro sept cent quatre-vingt-treize (793). Avec toutes les bâtisses dessus érigées dont une maison portant les numéros d'immeuble 533, 533A, rue Meikle, Lachute. Tel que le tout se trouve avec tous les droits inhérents audit immeuble, sans exception ni réserve.

La mise à prix est fixée à 6 225,00 \$, soit 25 % de l'évaluation municipale, tel que prescrit par l'article 670e du C.P.C., que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division d'Argenteuil, 505, rue Béthanie, Lachute, QC, le DIXIÈME jour de FÉVRIER 1984 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
 MICHEL ROULEAU, tech. en droit

Bureau du shérif
 Cour supérieure
 Saint-Jérôme, le 14 décembre 1983 33098

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
 Cour provinciale — District de Montréal
 No 500-02-048354-828

SIMPSON SEARS LIMITÉE, partie demanderesse, contre **LINE BERNIQUEZ**, 445, route 148, Saint-Philippe-d'Argenteuil, partie défenderesse.

« Un immeuble connu et désigné comme la subdivision numéro six du lot originaire numéro quatre cent soixante-dix-huit (478-6) du plan et livre de renvoi de la paroisse de Chatham et la subdivision numéro un du lot originaire numéro quatre cent soixante-dix-neuf (479-1). »

La mise à prix est fixée à 4 640,00 \$, soit 25 % de l'évaluation municipale, tel que prescrit par l'article 670e C.P.C., que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division d'Argenteuil, situé au 505, rue Béthanie, Lachute, QC, le DIXIÈME jour de FÉVRIER 1984 à DIX heures.

Le shérif adjoint,

MICHEL ROULEAU, *tech. en droit*

Bureau du shérif

Cour supérieure

Saint-Jérôme, le 14 décembre 1983

33099

Trois-Rivières

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District de Trois-Rivières

Nos 500-05-008126-821

400-18-000032-833

BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE, corporation dûment constituée, ayant son siège social à Toronto et un bureau au 1155, boulevard Dorchester ouest, ville et district de Montréal, demanderesse, contre JEAN-PIERRE GRATTON, domicilié et résidant au 531, 3^e Rang à Saint-Narcisse, comté de Champlain, district de Trois-Rivières, et MARIELLE DROLET, domiciliée et résidant au 531, 3^e Rang à Saint-Narcisse, comté de Champlain, district de Trois-Rivières, défendeurs, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Champlain, 181, rue Principale, Sainte-Genève-de-Batiscan, district de Trois-Rivières, mis en cause.

« 1. Une terre située en la paroisse de Saint-Narcisse, dans le 3^e Rang de la Seigneurie de Champlain, connue et désignée comme étant le lot cinq cent dix (510) aux plans et livres de renvois officiels de la paroisse de Saint-Narcisse, division d'enregistrement de Champlain, sauf à distraire une parcelle de terrain sise et située en la paroisse de Saint-Narcisse, connue et désignée comme étant une partie du lot numéro cinq cent dix (ptie 510) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Narcisse, division d'enregistrement de Champlain, de figure irrégulière, bornée et décrite comme suit: au nord-est par une autre partie dudit lot, mesurant le long de cette limite cent vingt pieds et un dixième (120,1 pi) et cent soixante-quatorze pieds et deux dixièmes (174,2 pi) suivant un arc de cercle de quatre cent quatre-vingt-cinq pieds et vingt-deux centièmes (485,22 pi) de rayon; au sud-est par une partie du lot 509, mesurant le long de cette limite huit pieds et sept dixièmes (8,7 pi); au sud par une partie du chemin actuel, mesurant le long de cette limite quatre-vingt-quatre pieds et trois dixièmes (84,3 pi); au sud-ouest par une partie du chemin actuel, mesurant le long de

cette limite deux cent dix pieds et un dixième (210,1 pi); au nord-ouest par une partie du lot 511, mesurant le long de cette limite neuf pieds et huit dixièmes (9,8 pi), superficie: 2 249 pi² ou 0,061 arp².

Cette terre peut également se décrire comme suit: une partie du lot cinq cent dix (ptie 510) aux plans et livres de renvois officiels de la paroisse de Saint-Narcisse, division d'enregistrement de Champlain, bornée au nord-est par le chemin public; au sud-est par le lot 509, au sud-ouest par le chemin public étant le rang Saint-Félix et au nord-ouest par le lot 511.

2. Une terre située en la paroisse de Saint-Narcisse dans le 3^e Rang de la seigneurie de Champlain, connue et désignée comme étant une partie, soit les deux tiers, du lot cinq cent onze (ptie 511) auxdits plans et livres de renvois officiels, mesurant un arpent de largeur, plus ou moins, par vingt-cinq arpents de profondeur; bornée en front par le chemin public, en profondeur par les terres dites « Les neuf arpents », vers le nord par Denis Brouillette ou représentants, et vers le sud par ledit lot 510; avec toutes les bâtisses y érigées, circonstances et dépendances, sauf à distraire une parcelle de terrain sise et située en la paroisse de Saint-Narcisse, connue et désignée comme étant une partie du lot numéro cinq cent onze (ptie 511) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Narcisse, division d'enregistrement de Champlain de figure irrégulière, bornée et décrite comme suit: au nord-est par une autre partie dudit lot, mesurant le long de cette limite cent quatre-vingt-onze pieds et sept dixièmes (191,7 pi), au sud-est par une partie du lot 510, mesurant le long de cette limite neuf pieds et huit dixièmes (9,8 pi); au sud-ouest par une partie du chemin actuel, mesurant le long de cette limite cent quatre-vingt-onze pieds et sept dixièmes (191,7 pi); au nord-ouest, par une partie du lot 511, mesurant le long de cette limite huit pieds et six dixièmes (8,6 pi), superficie: 1 709 pi² ou 0,046 arp².

Cet immeuble peut également se décrire comme suit: un terrain situé en la paroisse de Saint-Narcisse dans le 3^e Rang de la seigneurie de Champlain, connu et désigné comme étant une partie soit les deux tiers du lot cinq cent onze (ptie 511) auxdits plans et livres de renvois, borné au nord-est par un chemin public, au sud-est par le lot 510, au sud-ouest par un chemin public et au nord-ouest par le lot 511.

3. Une terre située en la paroisse de Saint-Narcisse, dans le 3^e Rang de la seigneurie de Champlain, connue et désignée comme étant le lot cinq cent neuf (509) auxdits plans et livres de renvois, sauf à distraire la partie dudit lot 509 vendue à Paul Parent aux termes de l'acte enregistré audit bureau d'enregistrement sous le numéro 192.660; avec la grange y érigée ainsi qu'une parcelle de terrain sise et située en la paroisse de Saint-Narcisse, connue et désignée comme étant une partie du lot numéro cinq cent neuf (ptie 509) du

cadastre officiel de la paroisse de Saint-Narcisse, division d'enregistrement de Champlain, de figure irrégulière, bornée et décrite comme suit: au nord-est, par une autre partie dudit lot, mesurant le long de cette limite soixante pieds et cinq dixièmes (60,5 pi) suivant un arc de cercle de quatre cent quatre-vingt-cinq pieds et vingt-deux centièmes (485,22 pi); de rayon; au sud par une partie du chemin actuel, mesurant le long de cette limite quarante-sept pieds et trois dixièmes (47,3 pi); au sud-ouest par une autre partie du chemin actuel, mesurant le long de cette limite dix-huit pieds et un dixième (18,1 pi); au nord-ouest par une partie du lot 510, mesurant le long de cette limite huit pieds et sept dixièmes (8,7 pi), superficie: 343 pi² ou 0,009 arp².

Cet immeuble peut également se décrire comme suit: une partie du lot cinq cent neuf (ptie 509) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Narcisse, dans le 3^e Rang de la seigneurie de Champlain, borné au nord et au nord-est par un chemin public étant le rang Saint-Félix, au sud-est par le lot 508 et au sud-ouest par le lot 484.

Une autre partie du lot cinq cent neuf (ptie 509) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Narcisse, dans le 3^e Rang de la seigneurie de Champlain; bornée au nord-est par le chemin public et une partie du lot 509 étant la propriété de Paul Parent enregistrée sous le numéro 192660; au sud-est par le lot partie 509 étant la propriété de Paul Parent suivant enregistrement 192640 et par le lot 508, au sud et sud-ouest par le chemin public du rang Saint-Félix et nord-ouest par partie du lot 509 propriété de Paul Parent aux termes d'un acte enregistré sous le numéro 192660 et par le lot 510.

4. Une terre située en la paroisse de Saint-Maurice, rang Nord-Ouest de Saint-Félix, connue et désignée comme étant le lot sept cent quatre-vingt-six (ptie 786) aux plans et livres de renvois officiels de la paroisse de Saint-Maurice, comté de Champlain, division d'enregistrement de Champlain. »

La mise à prix est fixée à 25 602,25 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale majorée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Champlain, 181, rue Principale, Sainte-Genève-de-Batiscan, district de Trois-Rivières, le MERCREDI

HUITIÈME jour de FÉVRIER 1984 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
ME JEAN-PAUL COSSETTE

Bureau du shérif
Cour supérieure
Trois-Rivières, le 7 décembre 1983

33103

Ventes pour taxes, avis de publication

Ville de Lachine

Je soussigné, Paul Rémillard, greffier de la ville de Lachine, sous mon serment d'office, déclare et dis que l'avis public décrétant la vente pour taxes de l'emplacement désigné au cadastre sous les numéros 223-98 et 223-95, propriété de Aquilini Investment Group Inc. et 113234 Canada Inc., a été publié au journal local « Le Messager », les 7 et 14 décembre 1983.

Lachine, le 15 décembre 1983

33038

Le greffier,
PAUL RÉMILLARD

Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac

Avis public est, par les présentes, donné par le sous-signé, gérant secrétaire-trésorier de la ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, que la liste des immeubles devant être vendus à l'enchère publique dans la salle du Conseil, 3000, chemin Oka, Sainte-Marthe-sur-le-Lac, le mercredi 18 janvier 1984 à 10 heures, pour taxes impayées, fut publiée au « Journal l'Hebdo Régional Inc. », le 20 décembre 1983 et le 27 décembre 1983; le tout conformément à l'article 514 de la Loi sur les cités et villes.

Sainte-Marthe-sur-le-Lac, le 28 décembre 1983

33039

Le gérant secrétaire-trésorier,
EUGÈNE MC CLISH

INDEX

AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME —
LOI SUR L'

ABITIBI, MRC (<i>Prolongation du délai pour l'élaboration d'un schéma d'aménagement</i>)	5
ABITIBI-OUEST, MRC (<i>Prolongation du délai pour l'élaboration d'un schéma d'aménagement</i>)	5
ARGENTEUIL, MRC (<i>Prolongation du délai pour l'élaboration d'un schéma d'aménagement</i>)	5
BEAUCE-SARTIGAN, MRC (<i>Prolongation du délai pour l'élaboration d'un schéma d'aménagement</i>)	5
BROME-MISSISQUOI, MRC (<i>Prolongation du délai pour l'élaboration d'un schéma d'aménagement</i>)	5
DESJARDINS, MRC (<i>Prolongation du délai pour l'élaboration d'un schéma d'aménagement</i>)	5
DEUX-MONTAGNES, MRC (<i>Prolongation du délai pour l'élaboration d'un schéma d'aménagement</i>)	5
FJORD-DU-SAGUENAY, MRC (<i>Prolongation du délai pour l'élaboration d'un schéma d'aménagement</i>)	5
LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ, MRC (<i>Désaveu partiel du Règlement de contrôle intérimaire</i>)	6
LA JACQUES-CARTIER, MRC (<i>Prolongation du délai pour l'élaboration d'un schéma d'aménagement</i>)	6
MATANE, MRC (<i>Désaveu partiel du Règlement de contrôle intérimaire</i>)	6
ROUYN-NORANDA, MRC (<i>Prolongation du délai pour l'élaboration d'un schéma d'aménagement</i>)	6

AVIS DIVERS

BEAUHARNOIS, CITÉ (<i>Requête</i>)	6
COMMISSION SCOLAIRE VAL-MONTS (<i>Rachat d'obligations</i>)	6
POINTE-CLAIRE, VILLE (<i>Rachat d'obligations</i>)	7

CAISSES D'ÉPARGNE ET DE CRÉDIT —
LOI SUR LES

CAISSE POPULAIRE SAINT-JÉRÔME (<i>Fusion</i>)	7
---	---

CHANGEMENT DE NOM ET D'AUTRES
QUALITÉS DE L'ÉTAT CIVIL —
LOI SUR LE

DEMANDES

BÉDARD, APPOLINE	7
BÉLANGER, CLAUDETTE MADONE alias CLAUDETTE QUELLETTE	8
BESSE, YOLANDE	8
BOURGET, HORACE	8
COMPAGNA, ALFRED	8
DASKALAKIS, GEORGE	8
FERON, JOSEPH RONALD	8
FIGIELLA, ROSELINE	8
FIGIELLA, SILVIE	8
FOURNIER, CÉCILE	9
GAGNÉ, MARIE	9
GAUTHIER, MARIE MICHELINE MANON	9
GIBEAULT, JOSEPH JEAN JULES	9
LAROCQUE, MARIE HENRIETTE THÉRÈSE	9
LEBRETON, JEANNINE	9
LEMAY, PAULETTE	9
MALENFANT, FRANÇOISE	9
PRÉVOST, RÉAL	10

RICHARD, UGETTE	10
SAVARD, MARIE BÉATRICE PIERRETTE	10
SIMARD, MARIE LOUISE SANDRA	10
WROBLEWSKI, VICTORIA	10

COMPAGNIES (DIVERS) — LOI SUR LES

DISSOLUTION — DEMANDES DE

CARREFOUR DE LA SAPINIÈRE INC.	10
CENTRE NATUROPATHIQUE DE RELAXATION ET DE RAJEUNISSEMENT ST-SAUVEUR, INC.	10
CLUB NAUTIQUE ST-FRANÇOIS I.O. INC.	11
CORPORATION OLPA	11
DUFRAU LTÉE	11
ENTREPRISES A.L.R. PRÊT INC. (LES)	11
ENTREPRISES PELLETIER & MARTEL INC. (LES)	11
ENTREPRISES PIERJANLOU INC. (LES)	11
ÉQUIPEMENTS BLACKWOOD HODGE LTÉE (LES)	11
EUROMART CORPORATION DU CANADA INC.	11
FALARDEAU AUTOMOBILES INCORPORÉE	12
FLOWER FINANCE & INVESTMENT CORP.	12
FULMEN INC.	12
GÉRUS INC.	12
GROUPE MRCG LTÉE (LE)	12
HAMPSTEAD REALTIES INC.	12
IMMEUBLES JÉROMIENS INC. (LES)	12
INDUSTRIES ÉLYSÉE INC. (LES)	12
KAITECH LTD.	13
LEMIEUX (ANDRÉ) INC.	13
OLPA CORPORATION	11
PLACEMENTS LAURENT SIMARD INC. (LES)	13
PLACEMENTS SAINDON INC. (LES)	13
RENOIR INC.	13
SAINDON & FILS LTÉE	13
SAMAY REALTIES LTD.	13
VENDREDIS DANSANTS INC (LES)	13

CURATELLE PUBLIQUE — LOI SUR LA

AVIS DE QUALITÉ

FONTAINE, SIMONE ALICE	13
SANSFAÇON, MARCEL	14
TREMBLAY, DORIS	14

DÉCLARATIONS DES COMPAGNIES ET
SOCIÉTÉS — LOI SUR LES

AMENDEMENT

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE LE 5450 WEST BROADWAY (LA)	3
--	---

FORMATION

QUATRIÈME SOCIÉTÉ EN COMMANDITE DU LAC DISCOVERY	3
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE CHAMPLAIN	4
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE IMPORT-EXPORT CARAÏBES	3
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE J.A.G. 1983	3
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE LE 1585 HENRI BOURASSA OUEST ENR.	3
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE LE 5450 WEST BROADWAY (LA)	3
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE ORBITE 1983	3

VENTES PAR SHÉRIF

ABITIBI

BANQUE NATIONALE DU CANADA c. CRÉATIONS POUR ELLE (AMOS) INC. <i>ET AL.</i>	47
--	----

BEAUHARNOIS

CAISSE POPULAIRE DE SAINTE-MARTINE (LA) c. PATENAUDE <i>ET AL.</i>	47
---	----

BEDFORD

SOCIÉTÉ D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DE GRANBY c. BROMONT BEAUTY PLASTIC CO. LTD.	48
---	----

DRUMMOND

CAISSE D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DRUMMOND c. DELISLE <i>ET AL.</i>	49
OFFICE DU CRÉDIT AGRICOLE DU QUÉBEC (L') c. BOUDREAU	49
OFFICE DU CRÉDIT AGRICOLE DU QUÉBEC (L') c. MAILHOT	50

KAMOURASKA

SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT c. BERUBÉ	52
SOCIÉTÉ D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DE K. R. T. c. LAPLANTE	52

MONTRÉAL

CARIGNAN, VILLE c. KORDA	53
CARIGNAN, VILLE c. KORODI	53
CARIGNAN, VILLE c. VITEK	54
HELLER NATOFIN LTD. c. ORONOCO INC. <i>ET AL.</i>	54
SAINT-PIERRE, VILLE c. LES PLACEMENTS COLLECTIFS R. P. LTÉE	55

RIMOUSKI

BANQUE DE MONTREAL c. LES ENTREPRISES FERNAND LÉVESQUE & FILS INC.	55
BANQUE NATIONALE DU CANADA c. LA BRASSETTE AU GALOP INC. <i>ET AL.</i>	56
CAISSE POPULAIRE DE CAUSAPSCAL c. LES ENTREPRISES CHALET D'OR LTÉE <i>ET AL.</i>	57
CAISSE POPULAIRE DE ST-ANACLET (LA) c. CANUEL <i>ET AL.</i>	57

ROBERVAL

FÉDÉRATION DES CAISSES D'ÉCONOMIE DU QUÉBEC c. PERRON <i>ET AL.</i>	58
--	----

TERREBONNE

BANQUE NATIONALE DU CANADA c. BIGRAS <i>ET AL.</i>	58
CAISSE POPULAIRE ST-JÉRÔME c. LEVERT	59
PELLERIN <i>ET AL.</i> c. ANCTIL	59
SIMPSON'S SEARS LIMITEE c. BERNIQUEZ	59

TROIS-RIVIÈRES

BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE c. GRATTON <i>ET AL.</i>	60
---	----

VENTES POUR TAXES, AVIS DE PUBLICATION

LACHINE, VILLE	61
SAINT-MARTHE-SUR-LE-LAC, VILLE	61